



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2019-01-002

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2019

Sommaire

DDCSPP 39

39-2019-01-01-001 - arrêté n° 39 2018 0152 CSPP, relatif à l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 1er janvier 2019 (2 pages) Page 4

39-2019-01-01-002 - Arrêté n° 39 2018 0154 CSPP, relatif à l'envoi de lettres de félicitations pour la Jeunesse, le Sport et l'Engagement associatif (1 page) Page 7

DDFIP 39

39-2018-10-01-005 - resp-sces-ayant-del-sign-DDFIP 39 1 (1 page) Page 9

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-03-003 - Arrêté portant délimitation du domaine public fluvial à Abergement-la-Ronce (2 pages) Page 11

39-2019-01-08-002 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01 du 28 mai 2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil) (2 pages) Page 14

DREAL Bourgogne Franche-Comté

39-2018-10-16-002 - Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures SPSE (8 pages) Page 17

39-2019-01-07-002 - Décision de subdélégation de signature pour les agents Dreal dans le Jura (4 pages) Page 26

Préfecture du Jura

39-2019-01-08-001 - Arrêté de composition de la commission départementale d'aménagement commercial (2 pages) Page 31

39-2019-01-10-001 - DCL BRGAE nomination com cont listes elec (42 pages) Page 34

39-2018-12-12-007 - décision n° 01/2018 - Maison d'arrêt de Lons le Saunier _ délégation permanente de signature à M. FAURE_premier surveillant (4 pages) Page 77

39-2019-01-02-001 - Décision n° 2019/03 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction des Ressources Humaines (3 pages) Page 82

39-2019-01-02-002 - Décision n° 2019/04 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction de la Qualité Gestion des Risques de la direction commune (3 pages) Page 86

39-2019-01-02-003 - Décision n° 2019/05 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction du Pilotage Medico_Economique (3 pages) Page 90

39-2019-01-02-004 - Décision n° 2019/06 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de signature du Directeur M. G DUCOLOMB - direction de la stratégie, des ressources médicales, des affaires juridiques, des relations usagers et de la communication de la direction commune (3 pages) Page 94

39-2019-01-07-003 - Décision n°2019/07 portant délégation de signature en cas d'absence
ou d'empêchement du directeur de la Communauté Hospitalière Jura Sud (2 pages) Page 98

39-2019-01-11-001 - TARIFS DES COURSES DE TAXIS JURA ANNEE 2019 (2 pages) Page 101

UT DREAL 39

39-2018-12-27-009 - AP 2018-52-DREAL sursis JEANNIN SAS Mignovillard (2 pages) Page 104

DDCSPP 39

39-2019-01-01-001

arrêté n° 39 2018 0152 CSPP, relatif à l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 1er janvier 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU JURA

ARRÊTÉ N° 39 2018 0152 CSPP

LE PRÉFET DU JURA

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, modifié par le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté de Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports en date du 5 octobre 1987, décidant de déconcentrer l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif aux préfets ;
- Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;
- A l'occasion de la promotion du **1^{er} janvier 2019** ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La médaille de BRONZE récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur BOURGEOIS Stéphane né le 21 novembre 1979 à Besançon (25)
Domicilié 1 Rue de l'Etang à **SAMPANS** (39100)

Madame GENARD Ghislaine née le 20 décembre 1963 à Lyon (69)
Domiciliée 1830 Chemin des Maquisards à **PRÉMANON** (39220)

Monsieur GUILLERMOZ Alain né le 7 janvier 1953 à Lons-le-Saunier (39)
Domicilié 2 Rue des Champs Francs à **VOITEUR** (39210)

Madame LACROIX Catherine née DEMORTIER le 28 février 1967 à Lons-le-Saunier (39)
Domiciliée 42 Rue du Loup à **DOLE** (39100)

Monsieur MARTIN Claude né le 23 juin 1933 à Avon (77)
Domicilié 201 Rue des Tourterelles à **PERRIGNY** (39570)

Monsieur MONNIER Éric né le 17 octobre 1967 à Lons-le-Saunier (39)
Domicilié 7 Rue du Bois du Prince à **NANCE** (39140)

Madame FAUTRELLE Françoise née PACAUD le 17 mars 1961 à Lons-le-Saunier (39)
Domiciliée 27 Rue du Champ du Trésor à **LARNAUD** (39140)

Monsieur PELLETIER Eric né le 25 février 1971 à Morez (39)
Domicilié 6 Allée du 6 septembre à **MOREZ** (39400)

Madame PIRON Josette née VIALARD le 19 février 1946 à Montholier (39)
Domiciliée 3 Rue du Chatelvier à **MOIRANS EN MONTAGNE** (39260)

Monsieur RAMEL Denis né le 17 novembre 1950 à Dole (39)
Domicilié 16 Avenue de Lattre de Tassigny à **DOLE** (39100)

Madame SAUCE Joëlle née BOISSON le 5 juillet 1955 à Lons-le-Saunier (39)
Domiciliée 62 Rue du Vignier à **CESANCEY (39570)**

Madame SERRETTE Barbara née CHAFFIN le 16 novembre 1972 à Champagnole (39)
Domiciliée 6 Rue de la République à **HAUTS DE BIENNE (39400)**

Article 2 : Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet du Jura, monsieur le sous-préfet de DOLE, madame la sous-préfète de SAINT CLAUDE, monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Lons le Saunier, le **01 JAN. 2019**



Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

DDCSPP 39

39-2019-01-01-002

Arrêté n° 39 2018 0154 CSPP, relatif à l'envoi de lettres de
félicitations pour la Jeunesse, le Sport et l'Engagement
associatif

ARRÊTÉ N° 39 2018 0154 CSPP

LE PRÉFET DU JURA

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, modifié par le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté de Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports en date du 5 octobre 1987, décidant de déconcentrer l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif aux préfets ;
- VU l'instruction ministérielle 88.112JS portant création de la Lettre de Félicitations Ministérielle pour la jeunesse, les sports et l'engagement associatif ;
- Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;
- A l'occasion de la promotion du **1^{er} janvier 2019** ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Une lettre de félicitations récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur BLEU Sébastien né le 2 mai 1992 à SAINT-BRIEUC (22)
Domicilié 2 Boulevard Bellevue à **SAINT-CLAUDE** (39200)

Monsieur PERRAD Patrice né le 6 juin 1964 à MOREZ (39)
Domicilié 121 Rue de la République à **MOREZ** (39400)

Article 2 : Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet du Jura, monsieur le sous-préfet de DOLE, madame la sous-préfète de SAINT CLAUDE, monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Lons le Saunier, le **01 JAN. 2019**



Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

DDFIP 39

39-2018-10-01-005

resp-sces-ayant-del-sign-DDFIP 39 1

Liste (rectifiée) des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux au 01/10/2018

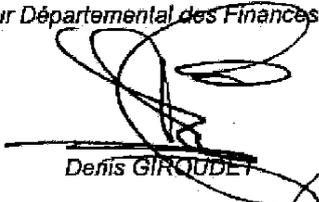
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA

Liste au 1er OCTOBRE 2018 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom Prénom	Responsable des services
Olivier SEGURA	Service de la publicité foncière de Lons le Saunier
Gille HUCHETTE	Service des Impôts des entreprises de Lons le Saunier
Patrick GAGNEUR	Service des Impôts des particuliers de Lons le Saunier
Jean Michel BARBIER	Services des impôts des entreprises de Dole
Patrick DONIER	Service des Impôts des particuliers de Dole
MACH Sieu-Hoa	Services des impôts des particuliers de Poligny
Ghislaine RIOM	Services des impôts des particuliers et des entreprises de Saint Claude
David RUSSIER	Pôle départemental de vérifications (PDV) Pôle Contrôle et Expertises (P.C.R.P)
Anne GAILLARD MINY	Pôle départemental de recouvrement spécialisé
Myriam FOURNY	Pôle départemental topographique et de gestion cadastrale
Eric GUILLEREY	Trésorerie d'Arinthod
Mattéo PISEDDU	Trésorerie de Beaufort
Renaud POUCHERET	Trésorerie de Bletterans
Sylvie GAUTROT	Trésorerie de Champagnole
Pascal JARNO	Trésorerie de Clairvaux les Lacs
Valérie BONNAMOUR	Trésorerie de Dampierre
Eric GUILLEREY (Intérim)	Trésorerie de Moirans en Montagne
Virginie PROUVEUR	Trésorerie de Morez
Jérôme FABING	Trésorerie de Val d'Amour

à LONS LE SAUNIER, le 01/10/2018

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Denis GIROUDET

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-03-003

Arrêté portant délimitation du domaine public fluvial à
Abergement-la-Ronce



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

ARRETE N° 03-03-2018-01
PORTANT DELIMITATION
DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Commune d'Abergement la Ronce

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-10 et R 2111-15,

Vu la demande initiale de délimitation des sociétés INOVYN France et INOVYN Tavaux,

Vu le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques établi par le géomètre-expert M. Davy DROMARD, le 31 janvier 2017,

Considérant le plan établi par M. Davy DROMARD, géomètre-expert à DOLE, archivé sous le numéro 10250, qui délimite le domaine public fluvial au droit de la propriété de INOVYN France,

Sur proposition de Mme la directrice territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France,

ARRETE

Article 1 – Le domaine public fluvial est délimité selon le plan annexé au présent arrêté, au droit des parcelles cadastrées suivantes :

- « la ronce », section 000 AL n°1, propriété de INOVYN France ;
- « usine Solvay », section 000 AL n°310, propriété de INOVYN France ;
- « usine Solvay », section 000 AL n°381, propriété de INOVYN Tavaux.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du JURA et fera l'objet d'un affichage en mairie d'Abergement la Ronce.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 – La directrice territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons Le Saunier, le

03 SEP. 2018

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-01-08-002

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01
du 28 mai 2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour
la campagne 2018-2019 (chevreuil)

direction
départementale
des territoires

RAA :

Arrêté n° 2019-01-08-001

portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01
du 28 mai 2018 fixant le plan de chasse grand
gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil)

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.425-1 à L.425-13, R.425.1 à R.425.13 et R.428-11 à R.428-16 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental des territoires du Jura ;
Vu l'arrêté DDT n° 2018-08-07-01 du 7 août 2018 portant subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires ;
Vu l'arrêté n° 2018-05-28-01 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil) ;
Vu la demande, en date du 21 décembre 2018, du président de chasse de l'ACCA de CHANCIA, déclarant la perte du bracelet CHI n° 562 ;
Vu l'accord de la fédération départementale des chasseurs du Jura en date du 21 décembre 2018 ;
Considérant que les plans de chasse chevreuil restent globalement inchangé pour cette campagne ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le plan de chasse chevreuil est modifié comme suit selon l'annexe en page jointe.

Article 2 : Une copie du présent arrêté préfectoral est adressée au président de la fédération départementale des chasseurs du Jura ainsi qu'aux détenteurs de droit de chasse.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur de l'agence du Jura de l'office national des forêts ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 8 janvier 2019

le chef du service de l'eau,
des risques, de l'environnement et de la forêt,



Bertrand BROHON

Annexe de l'arrêté n° 2019-01-08-001

Modification du plan de chasse visé à l'arrêté n° 2018-05-28-01 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil)

Unité de gestion (UG)	Territoire	Nombre	Attribution bracelets N°
n°30	ACCA de CHANCIA	1	Annulé CHI n° 562 Remplacé par CHI n° 3744

DREAL Bourgogne Franche-Comté

39-2018-10-16-002

**Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité
publique prenant en compte la maîtrise des risques autour
des canalisations de transport d'hydrocarbures SPSE**

*Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des
risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures SPSE*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté*

*Service Prévention des Risques
Département Risques Accidentels
Pôle Inspection Risques Accidentels*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures SPSE

ARRÊTÉ n°

LE PRÉFET DU JURA
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R.555-30, R.555-30-1 et R.555-31 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.122-22 et R.123-46 ;

VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

VU l'étude de dangers du transporteur SPSE (Société du Pipeline Sud-Européen) d'avril 2015 ;

VU les courriers transmis le 14 mars 2018 aux maires des communes dont la liste figure en annexe 1 ;

VU les réponses formulées par les mairies d'ARLAY, de BEAUFORT et COURLAOUX ;

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté en date du 11 juin 2018 ;

VU l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Jura du 9 octobre 2018 ;

Considérant que selon l'article L.555-16 du code de l'environnement, les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques doivent faire l'objet d'institution de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients qu'elles présentent ;

Considérant que selon l'article R.555-30 b du code de l'environnement pris en application du troisième alinéa de l'article L.555-16, trois périmètres à l'intérieur desquels s'appliquent les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation, sont définis ; les critères de ces périmètres sont déterminés par les risques susceptibles d'être créés par une canalisation de transport en service, notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Des servitudes d'utilité publique (SUP) sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport d'hydrocarbures (pétrole brut) exploitées par la **SPSE (Société du pipeline sud-européen), dont le siège social est 7 & 9, rue des Frères Morane, 75738 Paris** traversant le département du Jura, conformément aux distances figurant dans les tableaux et cartes annexés⁽¹⁾ au présent arrêté.

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans la ou les cartes annexée(s) (un ensemble par commune) au présent arrêté. Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 2 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP2 ou SUP3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP1.

Dans les tableaux annexés au présent arrêté, figurent, par commune concernée :

- PMS : Pression Maximale de Service (en bar) de(s) la canalisation(s) / installations annexes
- DN : Diamètre Nominal (en mm) de(s) la canalisation(s).
- Distances S.U.P : Distances (en mètre) de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux en annexe et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur et son ouverture sont subordonnées à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur (**Direction Technique : La Fenouillère – Route d'Arles – BP 14 – 13771 FOS-SUR-MER Cedex**) ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.555-30-1 du code de l'environnement, le maire concerné (voir annexe 1) informe le transporteur de toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans l'une des zones définies à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées aux plans locaux d'urbanisme, aux plans locaux d'urbanisme Intercommunaux et aux cartes communales des communes concernées conformément aux articles L.151-43, L.153-60, L.161-1 et L163-10 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 5 :

En application du R.554-60 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, sur le site internet de la Préfecture du Jura et adressé aux maires des communes figurant en annexe 1.

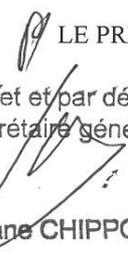
ARTICLE 6 :

Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le président de l'établissement public compétent ou les maires des communes figurant en annexe 1, le Directeur Départemental des Territoires du Jura, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura et dont copie conforme leur sera adressée, ainsi qu'au directeur de SPSE.

Lons-le-Saunier, le **16 OCT. 2018**


LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Stéphane CHIPPONI

(1) Les cartes annexées au présent arrêté peuvent être consultées dans les services de :

- *la préfecture du Jura*
- *la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté*
- *l'établissement public compétent ou la mairie concernée*

ANNEXE 1 : caractéristiques des ouvrages SPSE par commune (5/8)

INSEE	COMMUNE	INFLUENCE	TYPE D'OUVRAGE	NOM DE L'OUVRAGE	PMS	DN	SUP 1	SUP 2	SUP 3	IMPLANTATION	Longueur (en m)
39017	Arlay	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	4379
39017	Arlay	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	4379
39025	Augea	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1963
39025	Augea	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1963
39028	Aumont	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2283
39028	Aumont	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2285
39035	Balanod	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1104
39035	Balanod	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1104
39043	Beaufort	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2362
39043	Beaufort	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2376
39049	Bersaillin	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	5261
39049	Bersaillin	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	5276
39073	Brainans	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	558
39073	Brainans	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	557
39088	Cesancey	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	717
39088	Cesancey	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	719
39093	Chamblay	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1405
39093	Chamblay	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1418
39117	Chatelay	Impactant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	0
39117	Chatelay	Impactant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	0
39135	Chazelles	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1529

ANNEXE 1 : caractéristiques des ouvrages SPSE par commune (6/8)

39135	Chazelles	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1530
39146	Chilly-le-Vignoble	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	766
39146	Chilly-le-Vignoble	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	768
39149	Chissey-sur-Loue	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	5102
39149	Chissey-sur-Loue	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	5086
39170	Courlans	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2528
39170	Courlans	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2528
39171	Courlaoux	Impactant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	0
39171	Courlaoux	Impactant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	0
39173	Cousance	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2100
39173	Cousance	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2099
39185	Cuisia	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1174
39185	Cuisia	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1173
39197	Digna	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	853
39197	Digna	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	856
39223	La Ferté	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	4798
39223	La Ferté	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	4805
39241	Frébuans	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1454
39241	Frébuans	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1454
39249	Germigney	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	969
39249	Germigney	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	969
39310	Mantry	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	3205

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

ANNEXE 1 : caractéristiques des ouvrages SPSE par commune (7/18)

39310	Mantry	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	3208
39320	Maynal	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1592
39320	Maynal	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1590
39337	Molamboz	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1148
39337	Molamboz	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1146
39354	Montholier	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1855
39354	Montholier	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1861
39362	Montmorot	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2118
39362	Montmorot	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2119
39378	Nanc-lès-Saint-Amour	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1154
39378	Nanc-lès-Saint-Amour	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1156
39386	Neuville	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	376
39386	Neuville	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	370
39395	Orbagna	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	563
39395	Orbagna	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	560
39399	Ounans	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	3553
39399	Ounans	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	3522
39447	Quintigny	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1108
39447	Quintigny	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1110
39471	Ruffey-sur-Seille	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	2587
39471	Ruffey-sur-Seille	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	2576
39474	Saint-Agnès	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1131

ANNEXE 1 : caractéristiques des ouvrages SPSE par commune (8/8)

39474	Saint-Agnès	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1124
39475	Saint-Amour	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	3705
39475	Saint-Amour	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	3706
39480	Saint-Didier	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1971
39480	Saint-Didier	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1979
39502	Santans	Impactant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	0
39502	Santans	Impactant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	0
39508	Sellières	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	3769
39508	Sellières	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	3764
39533	Toulouse-le-Château	Impactant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	0
39533	Toulouse-le-Château	Impactant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	0
39537	Trenal	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1564
39537	Trenal	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1560
39549	Vercia	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	747
39549	Vercia	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	736
39576	Vincelles	Traversant	Canalisation	PL1 DN 864	44,3	864	155	15	10	Enterré	1990
39576	Vincelles	Traversant	Canalisation	PL2 DN 1016	47,4	1016	155	15	10	Enterré	1997
39049	Bersaillin	Traversant	Station de pompage				140	50	50		0
39475	Saint-Amour	Traversant	Station de pompage				140	50	50		0

Vu par le Préfet
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour
LONS-LE-SAUNIER, le 16 OCT. 2018

LE PREFET,
pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

DREAL Bourgogne Franche-Comté

39-2019-01-07-002

Décision de subdélégation de signature pour les agents
Dreal dans le Jura



DREAL de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

DÉCISION n° 39-2019-

**portant subdélégation de signature
aux agents de la DREAL pour les missions
sous autorité du préfet de département du Jura**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Bourgogne Franche-Comté

VU

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura
- l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Thierry VATIN en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté et Monsieur Hugues DOLLAT, Madame Florence LAUBIER et Madame Marie RENNE, directeurs régionaux adjoints ;
- l'arrêté préfectoral n° 18-01 BAG du 4 janvier 2018 portant organisation de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté ;
- l'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant nomination de M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er septembre 2018
- L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2018 portant délégation de signature à Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Régional de la DREAL de la région Bourgogne Franche-Comté,

DÉCIDE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Monsieur Hugues DOLLAT, directeur régional adjoint
- Madame Florence LAUBIER, directrice régionale adjointe
- Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe.

Article 2

Dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL, ont subdélégation :

1 – Dans les matières visées aux points (a) à (m) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Flavien SIMON, chef du service Prévention des Risques (PR), M Dominique VANDERSPEETEN, Chef de service Adjoint Prévention des Risques (PR) et Monsieur Antoine SION, Adjoint au Chef de service Prévention des Risques (PR) ainsi que :

- pour les points (d) à (j), Monsieur Franck NASS, chef du département risques chroniques et sous-sol, Monsieur Yves LIOCHON, chef du département pilotage modernisation des ICPE et Monsieur Alain PARADIS ;
- et pour le point (i) également à Monsieur Benoît CHESNEAU.

Sont toutefois réservés à la signature de la direction les actes prononçant, retirant ou suspendant la reconnaissance d'un service inspection conformément à l'article R. 557-4-1 du code de l'environnement et à l'article 34 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017.

2 – Dans les matières visées aux points (n) à (p) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Sébastien CROMBEZ, chef de service de la mission régionale climat air énergie, Monsieur Jérôme LARIVÉ, chef de service adjoint de la mission régionale climat air énergie et Monsieur Jean-Charles BIERMÉ, chef du département régulation air et énergie.

3 – Dans les matières visées aux points (q) à (x) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Philippe LEFRANC, chef du service régional Transports-Mobilités, Messieurs Pascal GIRARD et Olivier THIRION, chefs de service adjoints, ainsi que :

- Pour les points (q) à (x) à Madame Laetitia Janson, cheffe du département régulation des transports ;
- Pour les points (q), (r), (t), (u), (v) Monsieur Ludovic Millefanti, chef adjoint du pôle contrôles, et Madame Patricia LADANT, cheffe adjoint du pôle gestion
- Pour les points (w) (x), Messieurs François BOULOGNE, Philippe GUYOT, Patrick JACQUET, Francis ROBERT, Lionel PERRETTE, Sébastien RYCHTER, Olivier PARIGOT, Patrick MOINE, Mathieu AMAURY, Jérôme LAVILLE, Radouane FIKRI, Alain AUPECLE,

4 – Dans les matières visées aux points (aa) à (ae) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Madame Marie-Pierre COLLIN-HUET chef du service régional Biodiversité-Eau-Patrimoine, Madame Séverine ARTERO, chef du service adjointe, et Madame Annabelle MARECHAL, adjointe au chef de service ; ainsi que :

- pour les points (aa) à (ac), Monsieur Luc TERRAZ, chef du département Biodiversité, et Monsieur Philippe PAGNIEZ.

5 – Dans les matières visées au point (af) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

- Monsieur Arnaud BOURDOIS, chef du service régional Développement Durable et Aménagement, et Madame Sylvie FOUCHER, chef de service adjointe ;
- Madame Armelle DUMONT, chef du département Evaluation Environnementale, et Monsieur Julien TERPENT-ORDASSIERE, son adjoint.

Article 3

Ont subdélégation pour signer :

- Les courriers relatifs à la recevabilité et à l'instruction des dossiers ICPE à l'exception des installations dites « prioritaires ou à enjeux non délégués » ;
- Les courriers relatifs aux ICPE soumises à déclaration y compris les récépissés ;
- L'agrément de ramassages des huiles usagées et des pneumatiques usagers ;
- Les récépissés de valorisation des déchets d'emballage, récépissés de transport, négoce, courtage de déchets dangereux et non dangereux ; tous actes pris en application de l'article L 541-3 du Code de l'Environnement, relatifs aux déchets abandonnés, déposés ou gérés, hors mises en demeure ;
- Les courriers et décisions relatifs à l'utilisation dès réception des explosifs ;
- Les réceptions à titre isolé des véhicules
- La délivrance et le retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage, des véhicules de transport de matières dangereuses, des véhicules citernes.

Monsieur Pierre CHRISMONT, chef de l'unité départementale du Jura, ainsi que Monsieur Christophe FLORES et pour le point (w) Monsieur Patrice CHEMIN, chef de l'unité départementale de Saône-et-Loire.

Article 4

Les actes préparatoires, les rapports et les correspondances avec les demandeurs peuvent être signés par les instructeurs des dossiers dans le respect des règles d'organisation de la DREAL, en tenant compte des restrictions figurant dans l'arrêté de délégation de signature.

Article 5

Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2 et 4 nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :

Marie-Pierre COLLIN-HUET
Sébastien CROMBEZ
Flavien SIMON
Dominique VANDERSPEETEN
Antoine SION
Yves LIOCHON
Franck NASS
Alain PARADIS
Benoit CHESNEAU
Olivier BOUJARD
Yvan BARTZ
Patrice CHEMIN
Pierre CHRISMENT
Eric FLEURENTIN
Gilles ROUX
Benoit SCHIPMAN
Alain SZYMCZAK
Isabelle D'AUBUISSON
Jean-Charles BIERME
Jean-Marie ROUX
Nicolas GUERIN

Article 6

Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

Article 7

Cette décision sera notifiée à Monsieur le préfet du Jura, à Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Jura ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Besançon, le

07 JAN. 2019

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Jean-Pierre LESTOILLE

Le DREAL Bourgogne Franche-Comté a l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de demande de subdélégation de signature pour les agents Dreal dans le Jura.

Vous êtes invité à retourner ce dossier complété à l'adresse suivante : DREAL Bourgogne Franche-Comté, 10 rue de la République, 25000 BESANCON.

- 1. Demande de subdélégation de signature
- 2. Lettre de motivation
- 3. Curriculum vitae
- 4. Relevé de notes
- 5. Relevé de sanctions
- 6. Relevé de formations
- 7. Relevé de missions
- 8. Relevé de réalisations
- 9. Relevé de publications
- 10. Relevé de brevets
- 11. Relevé de diplômes
- 12. Relevé de certificats
- 13. Relevé de licences
- 14. Relevé de permis
- 15. Relevé de cartes
- 16. Relevé de titres
- 17. Relevé de diplômes
- 18. Relevé de certificats
- 19. Relevé de licences
- 20. Relevé de permis
- 21. Relevé de cartes
- 22. Relevé de titres

Ensemble de documents

[Signature]

Préfecture du Jura

39-2019-01-08-001

Arrêté de composition de la commission départementale
d'aménagement commercial

2019 01 31 AP CDAC

*Autorisation valant exploitation commerciale en vue de la création d'un "drive" accolé à
l'hypermarché Leclerc de Champagnole*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau
de la Coordination Interministérielle
et de l'Environnement

Arrêté de composition de la commission départementale d'aménagement commercial

Arrêté n° DCPAT/BE/201901

LE PREFET du JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT/BE/20180226-00012015056-001 du 26 février 2018 modifié par l'arrêté préfectoral n°DCPAT/BE/20181203-0001 du 3 décembre 2018 instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-20170125-001 du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1^{er}: La commission départementale d'aménagement commercial est présidée par le préfet et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le secrétaire général de la préfecture. En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la préfecture, la présidence incombera au sous-préfet de Dole. En cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet de Dole, la présidence incombera au sous-préfet de Saint Claude.

Article 2 : La commission départementale d'aménagement commercial, appelée à statuer sur la demande de permis de construire n° 039 097 18 CP 0037 valant autorisation d'exploitation commerciale, enregistrée le 2 janvier 2019 sous le n° 85 et déposée par la SAS CRIDIS, représentée par M. Loïc BARRE, en vue de la création d'un « drive » accolé l'hypermarché E. Leclerc sis à CHAMPAGNOLE, est composée des onze membres suivants :

I – SEPT ELUS :

- M. le maire de CHAMPAGNOLE ou son représentant, commune d'implantation ;
- M. le président de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ou son représentant, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ;
- M. le Maire de Lons-le-Saunier ou son représentant, commune la plus peuplée de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, en l'absence d'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- M. le président du conseil départemental du Jura ou son représentant ;
- Mme la présidente du conseil régional Bourgogne Franche-Comté ou son représentant ;
- M. Jean-Noël RASSAU, maire d'Onoz, représentant les maires au niveau départemental ;
- M. Michel ROCHET, représentant la communauté de communes du Val d'Amour, représentant les intercommunalités au niveau départemental.

II – QUATRE PERSONNALITES QUALIFIEES :

- Collège de la consommation et protection des consommateurs :

- M. Jacques ROBIN – représentant l'association INDECOSA -CGT – 150 rue Louis Pergaud – 39000 LONS-LE-SAUNIER

- Mme Isabelle DESGOUILLES ou M. Olivier BONNOT, représentants l'Union Départementale des Associations Familiales du Jura.

- Collège du développement durable et de l'aménagement du territoire :

- Mme Joëlle PIENOZ – Représentant l'association Jura Nature Environnement – 21 avenue Jean Moulin – 39000 LONS-LE-SAUNIER

- Mme Yolande GUYOTON.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Territoires du Jura et les agents de la préfecture du Jura assurant le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial assisteront à la réunion.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Jura et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Lons-le-Saunier, le

8 JAN. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Stéphane CHIPPONI

Préfecture du Jura

39-2019-01-10-001

DCL BRGAE nomination com cont listes elec

*arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes du département du Jura*



PRÉFET DU JURA

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la citoyenneté et de la
légalité
Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

Arrêté n° DCL-BRGAE-20190110-001

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES DANS LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DU JURA

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

Vu le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Richard VIGNON en qualité de préfet du Jura ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département ,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 10 janvier 2019

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNE	CANTON	DELEGUES DE LA COMMUNE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉS DU TGI	DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTS DU TGI
ABERGEMENT LA RONCE	TAVAux	BOUCHARD Laurent	MASSÉ Claude	BESANCON Dominique	BOISSARD Raphaël
		GERRIET Grégory	PAYSANT Francine		
ABERGEMENT LE GRAND	ARBOIS	RIGAUD Nathalie	GUIBOUX Christelle	FAUQUET Jean-Claude	LEBOIS Monique
		JACQUOT Pierre	BAUD Jean-Louis		
ABERGEMENT LE PETIT	BLETTERANS	HUGENIN Samuel	PERNET Gilles	CHARONDIERE Jean-Claude	
ABERGEMENT LES THESY	ARBOIS	BAILLY Thérèse	DACLIN Catherine	VIENNET Delphine	
		MICHEL Marie-Hélène	PRILLARD Hubert	DEPREZ Joël	MARECHAL Jacques
AIGLEPIERRE	ARBOIS	FOLEAT Séverine	PICCAND Maryvonne		BRUSA Dominique
		RENAUD Jean-Marie	DESGRANGES Anne-Marie		
ALIEZE	MOIRANS EN MONTAGNE	MONNIER Stéphanie	GAUDELIN Lucette	BENOÎT Colette	BOILLOT Marcel
		VERDIER Isabelle	RICHARD Michel		
AMANGE	AUTHUME	HINSCHBERGER Christophe	PERNIN Sophie	POULET Guy	
		JACQUEMARD Gabriel	VANDEWATTYNE Michel	DEWILDE Solange	GRAILLOT Maryse
ANDELOT EN MONTAGNE	CHAMPAGNOLE	BEUQUE Catherine	BAUDOT Jacques		
		NICOD Maryse	GILBERT DE VANTIBAULT Annie	VIRICEL Isabelle	
ANDELOT MORVAL	SAINT AMOUR	BLANC Dominique	PANSIER Jean-Louis	TISSIER Bernard	TISSIER Jean-Jacques
		OLLIVIER Anne	MICHELIN Jean-Pierre		LEPAN Fanny
ANNOIRE	TAVAux	LAJEANNE Sophie	AUBRY Christine		
		FOURNIER Maryline			
ARBOIS	ARBOIS	GUILLAUMOT Jean-Marie			
		JEANNEY Olivier			
ARBOIS	ARBOIS	ROLET Jessica			
		PIERRE Alain			
ARBOIS	ARBOIS	LOMBARD Marie-Josephe			
		MOREL Jean-Claude			
ARBOIS	ARBOIS	PERRARD Colette			
		DE ZAN Anne			
ARBOIS	ARBOIS	SERVOLLE Xavier			

ARCHELANGE	AUTHUME	CHATTOT Françoise	RUBIN Ginette	LEGRET Géraldine	KASANDJI Sandrine
		AMIOTTE SUCHET Jean-François	PETIGNY Marie-Agnès		SIMOND Thierry
ARDON	CHAMPAGNOLE	VILMOT Emmanuel	BONIN Bernard		
		LATISLAW Guy	VICHET Nelly	ECOIFFIER Monique	
		ZALI Françoise			
ARESCHES	ARBOIS	PREVALET Marc	PROST Thérèse	BETHENAUD Carole	
		BORSKI Christine	LAMARD Françoise	DUPLUS GUY	BESSON Marie-Françoise
ARINTHOD	MOIRANS EN MONTAGNE	CALLAND Sylvie	FEAU Liliane		
		STALDER Joëlle			
		FORT Annick	COMTE Bernard	NOIROT Ludvine	METTIVIER Jean-Claude
ARLAY	BLETTERANS / POLIGNY	MOUREAUX Pascal	REYMONDET Martine		POLY Pauline
		BERAUDIER Patrice	BONGLET Michel		
AROMAS	MOIRANS EN MONTAGNE / SAINT AMOUR	BITAL Eric	PETIT Claude	NIEL Bernard	CLERC Madeleine
		ROZEK Evelyne	REYBARD Evelyne		SIMOULIN Anne-Sophie
ARSURE ARSURETTE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DELORME Emmanuelle	ECHALLON Jean		
		PIERQUIN Isabelle	FRANCOIS Roselyne	MASSON André	
ARSURES (LES)	ARBOIS	GREVOT Aimé	DEMILLIERE Dominique	FOURNIER Maryse	
		PAYSANT Francine			
ASNANS-BEAUVOISIN	TAVAux	GANDEL Gérard	BABET René	BERTHAUD Marc	FLUCHON Guy
		GRAS Alain	FUTIN Guy		LAMARCHE Christophe
		SAULNIER Delphine	BIGUEUR André		
AUDELANGE	AUTHUME	GUEZENNEC Pierre-Marie	PERNOT Aurélie	ROUGET Laurence	
		PALANCHON Annette	FENIET Eliane	MOUREAU Daniel	
AUGEA	SAINT AMOUR	TOZZO Jean-Louis	GANDILLET Marie-Claude		
		MICHAUD Elisabeth	TACHE Philippe	PIERRE Maryse	
AUGERANS	MONT SOUS VAUDREY	BAILLY-SALINS Patrick	POMMIER Franck	VERNIER Gilbert	
		PERRARD Laurent	GAUTHIER Nathalie		
AUGISEY	SAINT AMOUR	VUITTON Valérie	BLANCHON Pierre-Emmanuel		
		BULABOIS Alain	FOURNIER Régis	PASSARIN Christian	DURAN Hugnette

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

AUMONT	BLETTERANS	REMY Pascale	MAYER Didier		HERZOG Auguste
AUMUR	TAVAUX	LE BAUD Laëtitia	VBENOIT-PEQUINET Bernard		
		LORNET Denis	REVOY Michel	CHARLEMAGNE Jeanne	DELCEY Geneviève
AUTHUME	AUTHUME	DESGOUILLE Rodolphe	DESGOUILLE Claudine		
		DAHMAN Bruno	GIRARD Annie	DEMILLIERE Marie-thérèse	
AUXANGE	AUTHUME	TOGNOL Josette	ROCH Anne	LYET Xavier	
		TRABOUILLET Patricia			
AVIGNON LES SAINT CLAUDE	SAINT CLAUDE	JOST Sébastien	MUYARD Daniel	MUYARD Maryse	LHENRY Jean
		MOLLET Christophe	MERMET Marie-Jeanne		
		DUTEL Nathalie			
BALAISEAUX	TAVAUX	MARECHAL Guy	MANGIN Marie-José	PERNIN Pierre-Marie	
BALANOD	SAINT AMOUR	MOREY Véronique	BOUCHARD Paul	MOUREAU Bernard	
BANS	MONT SOUS VAUDREY	FAUGERE Mélanie	PETITJEAN Véronique	MILLET Pierre	SEPREZ Christian
		NAUDEIX Romain	VILLET Nicolas		BAILLY MAITRE Sylvie
BARESA SUR L'AIN	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	KOEHREN Christiane	DEMANGEON Stéphane		
		DURAFFOURG Alain	MANNINO Madeleine	CHAMBERT Marie-Thérèse	
LA BARRE	MONT SOUS VAUDREY	BOURGEOIS Daniel	TATIN Fabienne	VUILLEMIN Monique	
BARRETAINE	BLETTERANS	BIGNON Jacques	BOUDAT François	PONCET Joseph	
			MEUNIER Claude		
BAUME LES MESSIEURS	POLIGNY	MOREAU Serge	PERRET Martine	LAROCHE Nathalie	
		MAITRE Xavier			
BAVERANS	AUTHUME	LAURENT Yves	ESCOFFIER Frédéric	BELLE Jean-Marie	PAILLOT Alain
		AUBERTIN Françoise	PINGON Arnaud		LAURY Odile
		FESTEATU Thomas	MAUNY Stéphane		
BEAUFORT-ORBAGNA	SAINT AMOUR	BASSET Marie-Paule	BOURDON Michel	CLAYETTE Bernard	DANTON Raymond
		MOREY Jean-Christophe	VERY Monique		CHEVALLER Christian
BEFFIA	MOIRANS EN MONTAGNE	DUPONT Cécile	BOZON Gilbert		
		MERCKY Thomas	CLEMENT Michel	VIAL Jacques	VINCENT Elsa
		KASPAR Céline	VUITTON Monique		LETIEVANT Guy

BELLECOMBE	SAINT LUPICIN	GRABOWSKI Stanislas	VANDEN-BOSSCHE Valérie	CLERC Jean-Luc	
BELLEFONTAINE	MOREZ	GROS Dominique	BACHELIER Françoise	PERRAD Odile	
BELMONT	MONT SOUS VAUDREY	JACQUET Alain	DURAFFOURG Gilbert	GREFFIER Gérard	OUTREY Sylvain THOURET Aurélie
BERSAILLIN	BLETTERANS	DE BIRSI Lydia	DUGOIS Jean-Luc		
BESAIN	POLIGNY	ROSE Daniel	FERRARD Sylvie		
BIEF DES MAISONS	AUTHUME	OUTREY Christian	PHONMANCHANH Vienxas		
BIEF DU FOURG	BLETTERANS	DOUDIER Gérard	LOPIN Michel	DAVI Christine	EXCOFFIER Juliette
BIEFMORIN	BLETTERANS	DADAUX Béatrice	VAIVRE Patrick		LOCATELLE Emilie
BILLECUL	BLETTERANS	BONNOT Noël	ETIEVANT THYRODE Nathalie		
BLETTERANS	BLETTERANS	JOUHAM Bruno	POUX René	GIRARDOT Jean-Claude	COTTEZ Chantal
BLOIS/SEILLE	POLIGNY	BAILLY Patrick	COTTEZ Fabienne		
		DUBOIS Yvette			
		GUILLAMIN Michel	TACHIN Jacques	BEAUFRETON Laetitia	DESJACQUES Françoise
		DEBIERRE Anne	LE BOUDOUIL Véronique		
		REBILLET Lucien			
		MONNIER Monique	MIDOL Hervé	MATHIEU Gilles	
		OUSOUILLEZ Jean-Pierre	POULIN Denis	POULIN Georges	
		/	JOLICLERC Jean-Michel		
		JACQUOT Marylène	BERTHELIER Elisabeth	REBOUILLAT Vanessa	
		CHANOIS Stéphanie			
		BACHELU Fabien			
		BAUD Lionel	ALPY Jean-Baptiste	DEVOUGE Françoise	LASSALE Laurine
		SAGLIER Sébastien	GEROME Myriam		SCHULER Nicolas
		SAGLIO Amandine	NOEL Thomas-Benjamin		
		PERRODIN François	PIERREL Annette	SIMONIN Luc	JEUNET Bernard
		BRUSA Richard	KUHNI Pierre		JALLEY Michel
		ROY Pierre	BADOS Françoise		
		CHAMBARD Denis	ROYDOR Monnette	BRUCHON Marie	BAILLY Jérôme
		JEANDOT Julie	CHASSARD Fabienne		MOUREY Jean-Christophe

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

		CHEVASSUS Patrice	CRETIN Michel		
BLYE	POLIGNY	LACROIX Eric	BAIGUE Bernard	MICHAUD Guillaume	MICHAUD Sylvie
		BAILLY CONTE Patrick	ROUX Didier		PERRY Nadia
BOIS D'AMONT	MOREZ	BAIGUE Raymonde	LEBRIS Angélique		
		BOCQUET Claude	SALVI Pierre-Louis	LACROIX Marie Bernadette	
BOIS DE GAND	BLETTERANS	BOUCAUD Hervé	BOUCAUD Maryline	MARTIN Gilbert	CULA Marie-Thérèse
		MAGDELAINE Bernard	CAPELLI Maud		LOQUIN Catherine
BOISSIA	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MILLET Françoise	MURADORE Sonia		
		BESSON Anne-Dominique	GUY Alain	LANCZYK Elisabeth	
BOISSIERE (LA)	MOIRANS EN MONTAGNE	SIMONNET René	LAVRY Dominique	PASCAL Marine	
		WERMEILLE Annie	GRILLET Pascale	BERENOSE Josephus	
BONLIEU	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	REUIL Alain	POUILLARD Jean-Claude	BUATOIS Nicole	
			FAIVRE Andrée		
BONNEFONTAINE	POLIGNY		REUIL Madeleine		
			TARTAVEZ Julien	BOUDET Gilbert	
BORNAY	LONS LE SAUNIER 2	BLANC Emilie	EGRAZ Claudine	ACKERMANN Jean-Pierre	LOZNEANU Sophie
		COLIN Jacques	LISSE Laetitia		
BOUCHOUX (LES)	SAINT LUPICIN	FINELLE Serge	CAMBRAY Eve	ROYET Christine	THEVENIN Nathalie
		BENETRUY Emilie			
BOURG DE SIROD	CHAMPAGNOLE	JACQUEMARD Philippe	LAMARD Philippe	SORNAY André	LAMBERT Carole
		MARAUX Sylvie	PERRIN-TOURNIER Sylvie		
BRACON	ARBOIS	FATON Stéphane	BERNARD Christian		
		NAPPEY Jean-Louis	PAULIN Robert	ANTOINE Gilbert	
BRAINANS	BLETTERANS	PERRES Mickael	GRANDCLEMENT Jean-Marie	ATHIAS Mireille	
		CARREY David	CARREY Catherine	BOUXIN Camille	
BRANS	AUTHUME	BARBERET Thomas	CAPELLI Marie-Agnès		
		REGNIER Jean-Marc			
LA BRETENIERE	MONT SOUS VAUDREY	LAMBOLEY Manuelle	CURIE Laurent	CHUARD Claude	
		MIGER Guy	VERDENET Patrice	NICOLET Serge	
BRETENIERES	TAVAUX				

BREVANS	AUTHUME	VALCHER Patrick	TISSOT Philippe		
		RICHARD Marie-Christine	GIET Jean-François		
BRIOD	POLIGNY	MENOT Jean-Paul	MARILLIER Eilane	LACROIX François	
		DESCHODT Jean-Pierre			
BROISSIA	SAINT AMOUR	ARTIGUES Damien	GODET AMIELLE	LEVET Josiane	BLANDIN Yveline
		COTE Michel	RIERA YOLANDE		DARLAY Sébastien
		GUILLAUME Thierry	JOIE CHANTAL		
BUVILLY	POLIGNY	SOMMER Christian	AUDRY Claude	GUERILLOT Christian	SOMMAIRE Claude
		GAUDRY Didier	GAILLARD Philippe		FAYOLLE Michel
CENSEAU	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MENETRIER Dominique	SAGE Daniel		
		PIERRE Méinda	LACROIX Pascal	PASTEUR Elisabeth	GIRARD Alain
CERNANS	ARBOIS	BROCARD Aurélie	PASTEUR Georges		PIANET Michel
		ANDRU Serge	BREGAND Marie-Noëlle		
CERNIEBAUD	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	LHOTE Jeanne	PALFROY Georges	MOREL Florence	
		CORDIER René	TRUMEL Simone	CORDIER Mélanie	
CERNON	MOIRANS EN MONTAGNE	PUECH Monique	DALLOZ Nicole	MUYARD Claude	JACQUEMINI Bernard
		VARNIER Alain	TISSOT Jean		LASSAGNE Joseline
CESANCEY	SAINT AMOUR	BUATHIER Emilie	FLAGEL Isabelle	GARAMBAIS Robert	
		MOSSU Monique	BALSIER Christine	MOREL Didier	ROUTHIER Michel
LA CHAILLEUSE	MOIRANS EN MONTAGNE / SAINT AMOUR	FROMONT Laurent	BON Sylvie		LACROIX Joël
		RIVOIRE Alain	CLAIREMIDI Patrick		
CHAIENEE DES COUPIS (LA)	TAVAUX	GUILLLOT Dominique	RAT Daniel	UNY Daniel	DEMANGE Yves
		ANCONA André	GRANDMAISON Michel		MAZIER Jean
CHALESMES (LES)	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	ROBERT Alain	BERNARD Chantal		
		DENIS Magali	BOURGES Claude	RUTY Michel	RURANGE Daniel
CHAMBERIA	MOIRANS EN MONTAGNE	/	RURANGE Danielle		DAMAS Stéphanie
		DAVORY Christine	BERTHET-TISSOT Françoise	CLEMENT Simon	
		CHAUVIN Didier	MARTIN Gérard	SALVI Daniel	

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

CHAMBLAY	MONT SOUS VAUDREY	BERGER Sylvie	BERARD Monique	GALLOIS Manyse	LAMY Daniel
		BRUET Jean-Bernard	MAXIME Pierre		GALLET Marie
		PETETIN Jean-René	BROCHET Gilles		
CHAMOLE	POLIGNY	CHEVALIER Luc	GAÜZERE Elisabeth	ACERBIS Alexis	CRUT Jean-Claude
		GAUDRY Marie France	BADET Claudine		
CHAMPAGNE SUR LOUE	MONT SOUS VAUDREY	ROUGET Georges			
		LACROIX Gaël	BOISSON Albert	PAILLOT Claude	
CHAMPAGNEY	AUTHUME	LANAUD Maryvonne	GOMMERET Ginette	AUVERNOIS Pascal	RESSY Jean-Pierre
		JOSSERAND Claude	DURIN Pierre		PARIS Fabienne
CHAMPAGNOLE	CHAMPAGNOLE	BURE Gilles	LAMBERT Alain		
		BONJOUR Sébastien			
		DOUARD Catherine			
		CUSENIER Alain			
		JANIN Céline			
		FILIPPI Brigitte			
		VUILLERMOZ Amaud			
		DUPREZ Jean-Louis			
		GUICHARDIERE Catherine			
		LENG Stéphane			
		RAMÉ Marianne			
		CHAMPDIVERS	TAVAUX	BELTRAMELLI Jérôme	PERROT Christine
GARNACHE Angélique	BRELOT Dominique				FERIOT Anne-Marie
BOICHUT Olivier	GAUTHIER François				
CHAMPROUGIER	BLETTERANS	MOZER Alexandre	BARTHET Michel	GIROUD Anne	
		MACHARD Yves			
CHAMPVANS	DOLE 1	LAVRUT Edith	GOYET Josiane	MIGNOT Martine	GUYON Régine
		MIGNOT Patrice	LABRUT Daniel		
		MADER Thierry			
		ROY Josiane	DELIANCE Jean-Luc	BERTHAIL Sylvie	

CHANCIA	MOIRANS EN MONTAGNE	MEYNET Francine	DUPERTUIS Jocelyne	
LA CHAPELLE SUR FURIEUSE	ARBOIS	SIBELLAS Christophe	MAILLARD Valérie	
CHAPELLE VOLAND	BLETTERANS	DECHARRIERE Alexandra	ROUSSEL Virginie	HENRY Claude
		LAMARD Yves	MASUÉ Michel ECOIFFIER Marie-Claude	PIOTELAT François
CHAPOIS	CHAMPAGNOLE	CARBILLET Martine	MOUREY Catherine	BLONDEAU Liliane
			BASTILLE Martial	GOURDIER Florent DEAU Julien
CHARCHILLA	MOIRANS EN MONTAGNE	FORESTIER Catherine	BOISSON Joel	GENAUDET Christian
CHARCIER	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DUBIEF Patrick	MONNIN Simone	DUBIEF Claude
CHARENCY	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	RACINE Emmanuel	BOUSSON Hervé	MONNERET Nathalie
			BAILLY Patricia	BONNET Marllyne PARADISO Nathalie
CHAREZIER	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX		BOURGEAIS Isabelle	
		ZANCHI Jean-Pierre	BESSEIGE Martine	TISSERAND Jean
CHARME (LA)	BLETTERANS	ROSAIN Claude	JACQUIN Liliane	MORLAND Céline
		BERGERON Sonia	VERIÉ Monique	CORNU MOUTET Patricia PUGET Philippe
CHARNOD	MOIRANS EN MONTAGNE	PAULIN Fabrice		
		ROCHET Bruno	GUEYFIER Mauricette	DUCROT Simone
CHASSAGNE (LA)	BLETTERANS	REBREYEND Eric	BOUILLER Jean	
		PILLOT Annie	PERNOT Béatrice	PAUTOT Philippe
CHASSAL-MOLINGE	SAINT LUPICIN	JOLY Marie		
		BELFREKH Mohamed	MICHAUD Marie-France	DALLOZ-BOURGUIGNON Jean-Louis
CHATEAU CHALON	POLIGNY	DUIVON Michel	VENET Jean-Paul	
		PERRIN Robert		
CHATEL DE JOUX	MOIRANS EN MONTAGNE	PORCHEREL Monique		
		MALAVAL Fabien	DAVID Marie-Noëlle	NICOD Françoise
		MUTIAUX Michèle		
		VUILLAUME Denise		
		GRANDPIERRE Gilles	PIARD Gabriel	GAVAND Claudine

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

CHATELAIN (LA)	ARBOIS	TERRIER Cyril	HERMANGE Denis	GILLE Thierry	
CHATELAY	MONT SOUS VAUDREY	POULET Pascal	BOITEUX Christine	BADONNEL Patrick	CORNETTE Karelle
		IVANES Danielle	FAIVRE Sébastien		
		POULIN Gérard	CHEVALIER Francis		
		TERRIER Aurélie			
CHATELEY (LE)	BLETTERANS	LANIESSE Michel	BARTHAUD Michel	POLTURAT Clovis	
		DONGHI Françoise			
CHATELNEUF	CHAMPAGNOLE	SEILLER David	FOMINE Pascal	MONNET Annie	MARCHAND Jocelyne
		VANNOZ Stéphane	TONY Françoise		LIMAGNE Rémy
		MONNET Jean-Marie	POINTOT Thierry		
CHATENOIS	AUTHUME	BOUCON Martine	MAILLARD Pierre	BIGUEUR Jean-Claude	
		LALLEMENT Hervé			
CHATILLON	POLIGNY	ECKERT Miryam	DUBIEF Véronique	BAUD Jocelyne	
		BOULLIER Alain			
		BAUD Frédéric			
CHAUMERGY	BLETTERANS	BERNARD Claude	MAGNIN Céline	JACQUOT Jérôme	BALLAN Yolande
		ROBELIN Catherine	ROCH Florent		RODRIGUEZ-MARTINEZ Jean-François
		RAGONDET Pascal	GRILLET Daniel		
		CREVOISIER Yolande	DUQUET Gérard	PETETIN Michel	
LA CHAUMUSSE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	VIONNET David	NARDI Guy		
		MONNIER-GUIDET Dominique	CATTIN Nicolas	LELIARD Gilles	
CHAUSENANS	POLIGNY	BORDE Aline			
		CAMUS Jacky			
		FERRAROLI Noémie			
		QUINARD Jacky			
		RIYON Florence			
CHAUSSIN	TAVAUX	PONSOT Danièle			
		JANET Alain			

CHAUX CHAMPAGNY	ARBOIS	GUILLAUMONT Jeanine	GAVIGNET Isabelle	BULLY Nadine	
CHAUX DES CROTENAY	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BONNEFOY Sylvie	TISSOT Noël	ETIEVANT Isabelle	PYANET Fabrice
		TRAVAGLINI Adrien	LIBOZ Christine		GARNAUD Alexandra
CHAUX DU DOMBIEF	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	SAUGE Philippe	GRAINDORGE Sylvie		
		PROST Georges	CHEVALIER François	CRETIN Michèle	PETIT Alain
CHAUX EN BRESSE (LA)	BLETTERANS	JEUNET Mélanie	GUYGRAND Fabienne		MATHEZ Jean-François
		COLBACK-LEITAO Marie-Paule	MICHEL Jean-Louis		
CHAVERIA	MOIRANS EN MONTAGNE	JANSON Catherine	DIGONNAUX Bernard	KULISA Michel	
		MILLET Corinne	BRIDE Corinne	CHAMOULTON Michelle	
CHEMENOT	BLETTERANS	GENTELET Olivier			
		MARECHAL Eric			
CHEMIN	TAVAUX	LAURENT Michel	SAINTOT Pascal	ZAZIAL Jean	
		BESANCON Véronique	COMPARET Sylvie	BOUGAUD Martine	
CHENE BERNARD	TAVAUX	JEAMBRUN Pascale	GUYON Claudine	FAVRE Eric	GENOT Roland
		RECOUVREUX Bernard	LACAILLE David		QUENOT Claude
CHENE SEC	BLETTERANS	GUYON Nicolas	BARDOUX Olivier		
		TROSSAT Marie-Jeanne	OLRY Danièle	TROSSAT Claude	
CHEVIGNY	AUTHUME	LACROIX René	BASSON Marie-Claude	GROS Jeanine	
		FOURNIER Isabelle			
CHEVREAU	SAINT AMOUR	PILLIEN Cristelle			
		TAPONARD Chantal	FAVERGE Christine	BEAUDART Clémence	
CHEVROTAINE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	NEVEUX Arnaud	JAGO Huguette	FLORIN Dominique	HUMBERT Cécile
		HUMBERT Jocelyne	HUMBERT Jacques		
CHILLE	LONS LE SAUNIER 1	MARECHAL Marie-Hélène	MARECHAL Bernadette	DELLERBA Patrick	
CHILLY LE VIGNOBLE	LONS LE SAUNIER 2	CHAMBARD Frédérique	MEGARD Daniel	GUIGON Annie	
CHILLY SUR SALINS	ARBOIS	BOUILLET Aurélie	MOUGET Gérard	MOUGET Valérie	
		POCTIER Daniel	BARTHOLOMOT Jeannine	LEGLISE Michel	
CHISSEY SUR LOUE	MONT SOUS VAUDREY	MARAUX Patrick			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

CHOISEY	DOLE 2	KOSIAK Jean-Louis			
		BANDERIER Jean			
		KOLSZUT Jacky			
		BARRET-PAQUES Béatrice			
		LACROIX Marie-Paule			
		PRIN Jean-Marc			
		RABBE Laurent			
CHOUX	SAINT LUPICIN	CRETIN Chantal	GUICHARD Marie-Claude	GASPERETTI Colette	
CIZE	CHAMPAGNOLE	GUTRIN Mickaël	CLERC Colette	GRANDVUINET Isabelle	
CLAIRVAUX LES LACS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	RENAUX Marie-Louise			
		VIDEIRA Christelle			
		DETHE Xavier			
		BAILLY Jacques			
		MOREL BAILLY Héloène			
CLUCY	ARBOIS	BERTHOD Claude	BERTHOD Jean-François	LAURENT Colette	LEBEAU Marie-Noëlle
COGNA	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BONNETANT Pascal	CLAUDEY Jacques	ROLLING Roland	RICHARD Martine
		RICHARD Guy	ODOBEL Denise		BERREZ Martine
COISERETTE	SAINT LUPICIN	CHANUT Sylvain	ROULIN Johannes		
		BEN EL HADJ Jérôme	HUSSON Eric	BERTHIER Denis	
COLONNE	BLETTERANS	BOICHOT Guy	BERTHELIER Jean-Paul	GIRARD Nathalie	
		MELOT Jacky	GEILLON Denis		
		DHIVERS Edwige			
COMMENAILLES	BLETTERANS	GUERIN Arnaud	MOTNEAU Jean-Marc	PIOTELAT Emmanuel	BOUDARD Jean-Paul
		JOBEZ Lucie	MAZUÉ Jean-Pierre		MASUÉ Jean-Paul
		CLERC Jean-Philippe	DELAINE Jacqueline		
CONDAMINE	LONS LE SAUNIER 1	GEOFFROY Brigitte	JAILLET Patrick	CATALA Marcelle	
CONDES	MOIRANS EN MONTAGNE	GARRON Jean-Paul	REBOURS Stéphanie	UCCELLOTTI Caria	
CONLIEGE	POLIGNY	RESTELLI Florence	BRAND Jean-Pierre	FABIO Bernard	
		MICHEL Marie-Françoise	CLAUDEY Charlotte	FOURNOL Yvette	FILIPPETTO Raphaël

CONTE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GOBET Alexandre	FUMIEY Isabelle		BRAILLARD Jean-Christophe
		FUMEY Tristan	FUMIEY Gilbert		
CORNOD	MOIRANS EN MONTAGNE	VERONA Sabrina	BUFFET Janine	PERNET Michel	
		DELORME Jean-Marc			
COSGES	BLETTERANS	VERNAY Laurent	FLORIN Michel	THIBERT Pierre	
		BIARC Evelyne	FAIVRE Olivier	PONTA Daniel	ECUYER Jean
COTEAUX DU LIZON	SAINT CLAUDE / SAINT LUPICIN	DACLIN Pierre	COLOMB Michel		LANCON Pierre
		MEYNIER Nicole	GIROD Yveline		
COURBETTE	MOIRANS EN MONTAGNE	PERNIN GUILLOT Rose-Aline	BOURGEAT Héroïse	BERNARD Anne-Marie	
		BUCLEZ Didier			
COURBOUZON	LONS LE SAUNIER 2	GUILLOT Georges			
		CHAPPEZ Brigitte	PREGALDINY Liliane	RODOT Noël	
COURLANS	LONS LE SAUNIER 1	BUCLEZ Danièle	ROZE Daniel		
		FILIATRE Daniel	BARDOUX Gérard	OLIVIER Jean	PETITJEAN Catherine
COURLAOUX	LONS LE SAUNIER 1	MINARY Guy	CANOZ Jean-Claude		BARTHET Jacky
		JACQUET Chantal	CANOZ Ghislaine		
		JOUVANCAEU François			
		OUDARD Eric			
		THURA Luc			
		MOUILLOT Alain			
		DUFFNER Hubert			
		GILLOT Emmanuelle			
		PETIT Olivier			
		MAILLEY Jean-Françoise			
COURTEFONTAINE	MONT SOUS VAUDREY	PERRIN Aurélie			
		NOIROT Jean-Michel			
		AUBERTIN Sonia	SARREY Dominique	VOUILLON Alain	DONDA Stéphanie
		BOEUF Stéphanie	BROCARD Gilbert		
		FORAS Annie			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

COUSANCE	SAINT AMOUR	PUTIN Dominique			
		RIVATTON Xavier			
		BARBIER Jean-Claude			
		CHAUVIN Yves			
		BEAUDART Clémence			
		COMTE Elodie			
		PIDOUX Valérie			
		CLEMENT Colette			
		JOUFFROY Brigitte			
		PERNOT Gisèle	GRENARD Thérèse	CORTINOVIS Danièle	
COYRIERE	SAINT LUPICIN	PHILIPPE Gilles	POLETTE Jean-Marc	COMMENT Adrien	
COYRON	MOIRANS EN MONTAGNE	GONI SAN MARTIN Jean-Pierre	JACQUOT Bertrand	BEAUQUIS Danielle	
CRAMANS	MONT SOUS VAUDREY	AUBRY Pierre-Emmanuel	DACLIN Guy	HEUMANN Karine	
CRANS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	CHAVIN Josiane	ROZ Sabrina	TISSOT André	
		DACLIN Marie-Christine	BASTENIER Patricia	GRIFFOND Juilien	
CRENANS	MOIRANS EN MONTAGNE	CHEVIASSUS Nicolas	GUIDOT Marie-Elisabeth	JACQUIN Hélière	
		SIMERAY Stéphane	FACCHINETTI Christiane	BETTEMPOST Claudie	
		VINCENT Joël	JACQUET René		
CRESSIA	SAINT AMOUR	THIELLAUD Cédric	DAVERNES Maryline	THIELLAUD Jean	
		JACQUES Myriam	LEUBA Raymond	THENET Pierre	
CRISSEY	DOLE 2	PIOTELAT Pierre	THEVENOT Jacques	LERAT Yves	
		BERTHET Charles			
CROTENAY	CHAMPAGNOLE	MATIVET Caroline	CHAUVILLE Jean-Pierre	CAVALLIN Fernand	
		MANZONI Nicolas	LAGOS Michel	GRANDPERRIN Didier	
		TREILLARD Jean-Pierre	FRAICHARD Marie-Josèphe	VINCENT Maryse	
CROZETS (LES)	MOIRANS EN MONTAGNE	TOURNIER Hervé	BONDIER Pascal	BONNEVILLE Patrick	
		VINCENT Georges	TOURNIER Didier		
CUISIA	SAINT AMOUR	LAMBERT Stéphane	CLERC Nadine	DUBOIS Marie-José	
		JEANNOT Vincent	BESSON Lionel	VACELET Donat	
				VACELET Gilles	

CUVIER	SAINTE LAURENTE EN GRANDVAUX	MARMIER Régis	DARE Jean-Marie		GRALLE Fabien
DAMMARTIN MARPAIN	AUTHUME	VACELET Bruno	VACELET Marie-Noëlle	BIDEAUX Edith	
		BOURCET Antony	FAIVRE-COITIER Dominique		
		COULON Serge			
		BUSSIÈRE Jean-Michel			
		SAUCE Magali			
		PERRIN Jean-François			
DAMPARIS	DOLE 2	MEHAMEDI Daila			
		SANTA CRUZ SESTIER Annie			
		GRAVIER CALLEJA Maria Del Mar			
		GUYET Jocelyne			
		MAGALHAES Delfina			
		BERNARD Jess	ROY Dominique	CHAILLET Alain	
DAMPIÈRE	MONT SOUS VAUDREY	NONOTTE Isabelle	LECOQ Agnès	TOURNIER Jacques	
		MEYER Caroline			
		DESTAING Fabrice			
		PECHEUR Colette	HONNEY Frédéric	CHAUVIN Françoise	
DARBONNAY	BLETTERANS	RICHERATEAU Jeanne			
DENEZIERES	SAINTE LAURENTE EN GRANDVAUX	BANDERIER Dominique	PERNOT Michel	POUX-BERTHE Bernadette	
LE DESCHAUX	TAVAUX	BELSOT Pierre	GAUTHIER Stéphane	MAITRE Albert	
DESNES	BLETTERANS	GRIMAUT Fabrice	LARDANCHET René	CAGNE Louis	
DEUX FAYS (LES)	BLETTERANS	WEITTMANN Dominique	THIEBAUT Marie-Claude	DOMINOT Marcel	
DIGNA	SAINTE AMOUR	JAILLET Gilberte	GAY Jean-Christophe	FLECHON Annie	
		GIROD Stéphanie			
		ROCHE Paul			
		MAIRE-AMIOT Annie			
DOLE	DOLE 1 / DOLE 2	PECHINOT Jacques			
		WAMBST Jean-Claude			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

		BORDAT Jean						
DOMBLANS	POLIGNY	GAUDRON Monique	GROUILLON Laure	DURIEUX Françoise	ROY Marie-Noëlle			
		NOZIERE Jean	BERTHET Louis		GAUDEY Christian			
		MEULE Chrystel	REYMANN Josette					
DOMPIERRE SUR MONT	MOIRANS EN MONTAGNE	DALOZ Robert	MEYNET Jean	TURPIN Gilbert				
		FATON Richard	PONCET Ludovic					
DOUCIER	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	POIRIER Marie-Paule	LAMBOLEZ Serge	BANDERIER Jacky	POULET Gabriel			
		MOREL Mégali	CARREY Jean-Marie		MENESTRIER Catherine			
DOURNON	ARBOIS	MATHIEU Eric	BEYSSON Pascale					
		LOPPE Jean-Pierre	VILLET Maryline	CLEMENT Yvette				
DOYE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	JACQUES Daniel	LEBLOND Solange	NICOD Marc				
		MARY Romain						
DRAMELAY	MOIRANS EN MONTAGNE	TARARE Christian	VARROT Damien	LAVIGNE Brigitte	COMTE Christian			
		MICHELIN Dominique	DURY Eliane					
ECLANS-NENON	AUTHUME	VARROT Olivier						
		PLAGNAT Clément	JOANNES Nelly	POIGEALT Dominique	SOLTERMANN Jean-Pierre			
		JOANNES Mélanie	CANTONNET Eric					
ECLEUX	MONT SOUS VAUDREY		WILFRED Christophe					
		CUCHE Denise	ROBERT Gisèle	EPLENIER Bernard	BOURASSIER Dominique			
		ROUGE Stéphane	BOURGEOIS Christian		MANGE Emile			
ECRILLE	MOIRANS EN MONTAGNE	GROSOS Alain	CHOPARD Christian					
		VERNE Amaud	BADOT Sandrine	VERNE Mégali				
ENTRE DEUX MONTS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BLONDEAU Christelle	MARCHAL Norbert	JEUNET Lionel	CANARD Patricia			
		GUYON Alexandre	VIONNET Yves					
EQUEVILLON	CHAMPAGNOLE	METTEZ Sandrine	JENOUDET Yves	BROCARD Denis				
		SAINTHOT Serge	BIENFAIT Christine	BERTHAUD Marie-Thérèse	DISS Daniel			
LES ESSARDS TAIGNEVAUX	TAVAux	JEANDOT Loïc	MEUNIER Roland		CHEVRIAUX Claude			
		DAUBIER Philippe	CLAUDE Michèle					
ESSERVAL-TARTRE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DEPRAZ Sylvie	DOLE Louis	FERREUX Raphael				

ETIVAL	MOIRANS EN MONTAGNE	MARTIN André	DUPRIEZ Julien	BAILLY Thérèse	GRILLET Marlyse
		BUNOD Yannick	DE FROISSARD DE BROISSIA Olivier		PIARD Patrick
L'ETOILE	LONS LE SAUNIER 1	DELORME Carole	DURAND Monique		
		DULLIN Myriam	JAMES Rosine	COMPARET Jean-Jacques	
		PISKIN Jeanne	TROCAZ Jean-Louis		
ETREPIGNEY	MONT SOUS VAUDREY	PIZARD Chantal	DORDOR Mathilde	LUCEREAU Daniel	
	EVANS	MARTINATTO Ludvine	BOURDENET Michel	PELITO Alain	
FALLETANS	AUTHUME	FUSIER Gérard	GABRY Stéphane	SIRE Jacqueline	GABRY Christian
		VACHERET Anne	DORMOY Sylvie		COUSIN Jean-Marc
		LANCE Coraline	CALINON Michel		
FAVIERE (LA)	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	CUBY André	GHIL Hélène	PARENT Simon	
		RAGUIN Eric			
FAY EN MONTAGNE	POLIGNY	PERRARD Laurent	BARTHELEMY Joël	ROMAND Yves	
		COUDRAY Francois Guillaume			
LA FERTE	ARBOIS	BRIAULT Jérémy	JAILLET Maurice	CHAILLOT Régine	
		MONNIN Marielle	SAUCE Christiane		
		POUTHIER Maurice			
LE FIED	POLIGNY	EQUENOT Laura	MATHEY Gérard	VALLET Gérard	
		GUYON Blandine	GENSSE Gérard	CRETIN Nicole	JACQUESSON Guy
FONCINE LE BAS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX		DUBOZ Odile		METRA Nadine
			FATHALLAH Catherine		
FONCINE-LE-HAUT	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	PERREZ Annick	PIANET Benoit	SENOT Nicole	
		MOREAU Geneviève			
FONTAINEBRUX	BLETTERANS	MONAVON Cyril	PAROISSE Sylvain	RENARD Jean-Paul	
		PERRIN Alexandre	CHANCENOT Florence	MONNIER Sophie	CORTINOVIS Guillaume
FONTENU	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MILLET François	BOCKENMEYER Marie-Anne		BOCKENMEYER Daniel
		BENOIT Manuel	GIRARDOT Michel		
		BAILLY MAITRE Alain	BERTOLINI Josiane	MORNICO Serge	VIVANT Nathalie

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

FORT DU PLASNE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DEVINES Elodie	BONDIER Michelle	
		FONGELLAS Sophie		
FOUCHERANS	DOLE 1	FREBAULT Sophie		
		FUMEY Virginie		
		JUGE Elisabeth		
		BOURGEOIS-REPUBLIQUE Patrick		
		PROST Monique		
FOULENAY	BLETTERANS	RAMAUX Nicolas	BONJOUR Michel	BRENIAXX Marcel
FRAISANS	MONT SOUS VAUDREY	FARCY Danièle	PAULIN Lucien	COUTOUJ Marcel
FRANCHEVILLE	BLETTERANS	DESBOIS Stéphane	THERVILLE Stéphane	DALLY Christelle
FRAROS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GRAND Alain	NUTTIN Marie-Rose	SERGEANT Daniel
FRASNE LES MEULIERES	AUTHUME	CHATILLON Roger	ROMANET Irène	VEQUAUD Dominique
		MISIR Valérie	CHAPIN Dominique	DIET Cécile
		LENAIN Alain	ARBELOT Agathe	DELIIVAL Thomas
FRASNEE (LA)	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	JULLEROT Pascal	PERRON Jean-François	RAT Michèle
LE FRASNOIS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	CRINQUAND Sylvain	MAITRE Jean-Paul	FAVRE Béatrice
FREBUJANS	LONS 2	GERAY Yves	VUILLET Patricia	FAUVET Bernard
FRONTENAY	POLIGNY	GUICHARD Christian	LIARDON Anne-Marie	SEVERIN Delphine
		PACAUD Jean-Claude	BOISSON Gisèle	BAUD Alain
GATEY	TAVAUX	GUICHARD Dominique	CURIE Paul	
		FORT Alain	LAMBLA Isabelle	GARNIER Sophie
GENDREY	AUTHUME	BOUQUET Sylvie	LAVRY Axelle	FLEURY Thérèse
		FLEURY Fanny	MENETRIER Christophe	CLERGET Odile
		BOYER Julien		
GENOD	MOIRANS EN MONTAGNE	DALLOZ Alain	MENEGLIER Gilberte	BUFFAVAND Jeanne
		BUFFAVAND Corinne	JACQUET Lydie	ANGELOZ Frédéric
GERAISE	ARBOIS		FAVRE Robert	DUPONT Mariène
GERMIGNY	MONT SOUS VAUDREY	BILON Jérôme	BILON Patricia	PAQUIEZ Pierre-Alexandre
		OGIER Emmanuel	SENOT Marie-Claude	CAMUSET Monique

GERUGE	LONS LE SAUNIER 2	MIGNOT Stéphane	CANDELA Roberte	AMYON Martine	JOAQUIM Marc
		GRENARD Serge	BULLY Daniel		PLATHEY Daniel
GEVINGEY	LONS LE SAUNIER 2	DEBOT Gilles	PERRIN Jean-Claude	ROY André	
		CRUZ Sylviane	PALLAV/SINI Béatrice		
GEVRY	DOLE 2	BONIN Paul			
		SANTINA Nadine	MERMOZ Catherine	JOUFFROY Anny	CATTET Claude
GIGNY	SAINT AMOUR	CATY Claude	PAQUES Martine		OLIVEIRA David
		PAQUES Jean-Louis	BONERT Jacqueline		
GILLOIS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GONNOD Bernard	BITAL Julie	MARTIN Catherine	JANNET Yolande
		CHAUVIN Eric	MOUNIER Thomas		
GIZIA	SAINT AMOUR	PAGNIER Rémy	SIGONNEY Benoit	RUTY Jacques	CHAUVIN Thérèse
		LONGCHAMP René	GARDET Franck		
GRANDE RIVIERE CHATEAU	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	FATON Valérie	ECARNOT Michel		
		PUTIN Christian	BRETIN Odile	JULIEN Roland	ROUTHIER Rémi
GRANGE DE VAIVRE	MONT SOUS VAUDREY	AESCHBACHER Nelly	GUILLEMEN Gérard		GIROUD Isabelle
		BOUSSARD Alain	NICOD Jean-Paul		
GRAYE ET CHARNAY	SAINT AMOUR	NEVERS David	PERELLI François	TODESCHINI Michel	ROCHE Marie-Noëlle
		ROB Murielle	MICHEL GROSJEAN Robert		
GREDISANS	AUTHUME	BACOUX Catherine	DELATOUR Anita	DIRAND Nicole	
		BUTTIN Pierre-François	DEPROST Odile	MAITRE Elisabeth	
GROZON	BLETTERANS	ROCHET Olivier	BESSARD Françoise		
		ENGGIST Michelle			
GROZON	BLETTERANS	CACHOT Julien	CHATILLON Bernard	PARMENTIER Michel	BARD Damien
		ODILLE Bruno	SCHMITT Céline		DORNIER Suzette
GROZON	BLETTERANS	ARTUCHKOFF Bernard	RIVIERE Monique		
		MARANDET André	BULABOIS Céline	BELLE Colette	RIGAUD Marie-Anne
GROZON	BLETTERANS	FAS Bruno	HERZOG Jean-François		SCHNEIDER Jean-Claude
		ROBERT Bruno	JEANDENANS Christiane		

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

HAUTECOUR	SAINTE LAURENT EN GRANDVAUX	COLIN Gwenaél	GUERIN Marcel	VERCELLI Jean-Paul	RATTE Noël
		PARIS Jacques	DORNIER Thierry		MARTINE Rose-Marie
		RATTE Roland	GIRARD-CLAUDON Michel		
		JOLY Serge	MAIRE Patrick	REVERCHON Patrick	GALLET Martine
		VERPILLAT Laurent	LESQUIR Maurice		RODOT Maryline
		LECOULTRE Franck	DOLE Stéphane		
		MERCIER-LIGIER Fabienne			
		GALLINET Claude			
		JACQUOT André	VERMOT-GAUCHY Claude	PAGET Jeannot	PAGET Pierre
		CAMELIN Christian	CAMELIN Roland		
		LACROIX Elisabeth			
		MALESSARD Christine	BAILLY Michèle	MARTIN Monique	BOBEY Marie-Odile
		COTE Yvette	MYAT Jocelyne		CORNE Lysiane
		PERNOT Marcel	MASUEZ Huguette		
		VIEILLE Cécile	CHAUVIN Sébastien	L'EXCELLENT Jean-Paul	
		CHAVANON Blandine	DROUHAULT-SIRIN Céline	CORNE Emmanuelle	
		VERNIER Béatrice	PIROUX Robert	BENOIT Jacky	VANDEL Malika
		MENDEZ François	GRANDCLEMENT Christiane		PIROUX Jean
		COSSAZINI Sylvie	PORCHIRON Guillaume		
		LABEAUNE Annie	HELDERSON William	ISARTE Marie-Claude	
		TESTARD Séverine			
		LHERITIER Jean Marie			
		MOREL Anthony	BONDEAU Danièle	MICHELLI Patricia	
		DUSSERE Luc	FAURE Pascal	FAURE Michelle	VILLET Philippe
		MARIN Yoann	BEJEAN Céline		BEJEAN Albert
		VILLET Isabelle	MOREY Michel		
		CHEVASSUS L'ANTOINE Dominique	DEFFRADAS Didier	PERRIER CORNET Annie	
		GAUTHIER Joel	DELACROIX Arlette	ROLAND Christian	
		PERNET Nicolas	PYANET Annie	DOLE Sandrine	

LAVANNE 1 (LE)	COMMUNALITE	TARTAGLIA Roméo	BROCARD Rémy	LAGARDE Régis
LARGILLAY-MARSONNAY	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MOREY Ludovic	ESTEVEZ José	
		ESTEVEZ Céline		
LARNAUD	BLETTERANS	HERVE Jean-Marie		
		NOBLET Patrick	CHANUSSOT François	THIBERT Françoise
		CHATOT Céline	VERNET Corinne	
		GUERRET Laurent		
LARRIVOIRE	SAINT LUPICIN	MOREL Brigitte	RETEAU Nathalie	GARCIA Elisabeth
		FRANCOIS Aurélien	PERNOT Thierry	COULON Pascale
LATET (LE)	CHAMPAGNOLE	LAURENT Christian	HYETE Claudine	
		NIDERLENDER Carla	TRIBUT Anne	BURRI Aline
		GREFFIER Marcel	NOIROT Lydie	MAGNIN Rémy
LATETTE (LA)	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	ETHEVENIN Marion	CAPY Karine	LACROIX Julie
		DAVID Rémi	SANCHEZ-FERNANDEZ Henri	
LAVANCIA-EPERCY	SAINT LUPICIN	VELON Raymond	HUGONNET Marc	COTTET Robert
		PONSOT Mireille	MADERT Jacqueline	PANNAUX Eveline
LAVANS LES DOLE	AUTHUME	OULDOT Anna-Maria	DIETRE Nathalie	COMBET Renée
			JACQUIN Martine	FRANCIOLI Aline
LAVANS LES SAINT CLAUDE	SAINT LUPICIN	BOURGEOIS Sylvette	AROURI Annie	PETETIN Bruno
		MINY Jean-François	SAMBARDIER Daniel	PERRIER Isabelle
		PERRIER Bruno	ROBEZ-MASSON Claude	LATRECHE Maryse
LAVIGNY	POLIGNY	PERAT Cyrille	ROUSSELOT-PAILLEY Jean-Michel	VANDERPLOEG Marc
		BON Karine	BOIS Dominique	ROCHET Guy
LECT	MOIRANS EN MONTAGNE	CADART Audrey	ROBLES Mauricette	LORGE André
		MEILHAC Christophe	GOUGEON Jean	SAINTHILAIRE Olivier
LEMUY	ARBOIS	GUINCHARD Laurent	GOUGET René	GUILLEBERT Pierre
		PRUDENT Martine	JAILLET Pierrette	RAMPIN Chantal
LESCHERES	SAINT CLAUDE	BEAUD Bernard	DELATRE Nathalie	JANIER-AUBRY Colette
		DEPROST Joël	GALLET Bernard	BRUNET Gilbert

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

LOMBARD	BLETTERANS	BUELLET Aurélien	GEILLON Hervé	PONCET Solange	
LONGCHAUMOIS	MOREZ	TEDOLDI Raphaël	MARUZZI Danièle	PONARD Michel	
LONGCOCHON	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	KASTEL Guillaume	ROZ Marion	HENRIET Gildas	HENRIET Christiane
		DEPRAZ Christine	MUYARD Claude		ROUSSELET Marcel
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	TAVAux	THOUVEREY Sébastien	CORNIER Audrey		
		CHARTON Laurent	THIEBAUDT JACQUELINE	BARREAU Suzanne	
LONS LE SAUNIER	LONS LE SAUNIER 1 / LONS LE SAUNIER 2	DRHOJIN Annette			
		LAGALICE Pascal			
		VUILLEMIN Philippe			
		GAFFIOT Thierry			
		PETITJEAN Paulie			
LOULLE	CHAMPAGNOLE	BONNET Rémy	BRENANS Philippe	MERCIER Claude	
		DUBLOIS Philippe			
LOUVATANGE	AUTHUME	PAGET Nicolas			
		DAVID Pierrette	MULLER Eliane	MUNERET Robert	
LOUVEROT (LE)	POLIGNY	PETITJEAN Sarah	GAVAND Bernard	GABUT Jean-Louis	MILLET Gilles
		MOISSONNIER Jean-Paul	BARBAUD Brigitte		MASURE Jean
		MINEC Patrick			
LOYE (LA)	MONT SOUS VAUDREY	VALOT Julien	GRAPPE Jean-Louis	REVERCHON Michel	GOULUT Pierre
		MASSON Emmanuelle	GIRARD Hubert		
MACORNAY	LONS LE SAUNIER 2	PRUDENT Delphine	GIBAUD Maryse	ADAMCZAK Daniel	BASSARD Roland
			TOURNIER Guy		
MAISOD	MOIRANS EN MONTAGNE	NICOT Karelle	DARRIGADE Patricia	NICOT Christian	
		MORNICO Sonia			
		BONIN Philippe			
MALANGE	AUTHUME	PRUDHON Cyril	ROUSSET Brigitte	ALLARD Michèle	
		COURDEROT Pascal			
MANTRY	BLETTERANS	BARBIER Céline			
		HENRY Bernard	BOISSARD Dominique	GONNOT Jocelyne	

MARIGNY	MARIGNA SUR VALOUISE	MOIRANS EN MONTAGNE	JULLIEN Florence VASALLUCCI Marco PERNET Stéphanie DUTHION Daniel	RENAUD Josiane HUMBERT Jean-Louis	MURARO Sylvia LALA Julien	
MARNEZIA	MOIRANS EN MONTAGNE		FATON Patrice PETETIN Vincent BONNOT Carole CORNU Stéphanie PETOT Hervé	BAILLY Gilles JEUNET Bernard DAVID Noël OLIVIER Jocelyne GUYON Jacqueline	DEGRACE Maurice JEUNET Daniel LOMBARD Christiane COURTOIS Henri	
MARNOZ	ARBOIS		HOUSER Charly DEGEORGE Thierry DUPERTUIS David BUFFARD Thomas	RAMBOZ Marcel VINCENT Adrianna DI CIOCCO Nathalie LACROIX Jacqueline	MOUREY Bernard LACROIX Emilie MAURON Yvette	
LA MARRE	POLIGNY		GRILLOT Jean-Claude VALLON Bernard SAGET Sylvie	MOMBOBIER Michel GRILLOT Jocelyne	BORSOTTI Corinne JAMBAUD Aurélie	
MARTHIGNA	MOIRANS EN MONTAGNE		MOREY Jacques COMPAGNON Patrick JAMES Julien	MARAUD Dominique MEYNIER Jacques BERNIER Gaëlle	VARENNE Aimé BENOIT-GONIN Michel	
MATHENAY	ARBOIS		BLONDEAU Colette DESCHODT Nicolas GUILLEY Paul GUILLEY Brigitte DIMARY Sébastien	BELLEVILLE Bernard GUIDONI Christophe PELOT René MATHE Michel	BOYER Marie GUIDONI Lucette PELOT Monique	
MAYNAL	SAINT AMOUR		BORDENAVE Anne-marie PARTY Jean	VAREILLES Véronique	PARTY Roland	
MENETRIX LE VIGNOBLE	POLIGNY					
MENETRUX EN JOUX	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX					
MENOTEY	AUTHUME					
MERONA	MOIRANS EN MONTAGNE		ETIEVANT Michel CALLIER Denise	GAUMIER Anne Marie SAILLARD Brigitte	CORREIA Marie-Claude ALRAN Marlène	
MESNAY	ARBOIS					

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

		DEPIERRE Guy				
MESNOIS	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BAIGUE Xavier	SIMONET Jean-Marc	PETITCOLAS Alain	ROUSSEL Patricia	
		CABUT Danièle	DURAND Sandrine			
		SORNAY Jean-Paul				
MESSIA-SUR-SORNE	LONS LE SAUNIER 2	GUY Bernard	PELLETIER Jacqueline	CLERC Mireille		
		ROTA Yann	CUINET Michel	BUFFET Sylvie		
MEUSSIA	MOIRANS EN MONTAGNE	BOBILLIER CHAUMONT Nicolas	DAVAL Rémi	PIDOUX Elisabeth	LAURENT Sophie	
		MILLE Jocelyn	JANNIN Fanny		PANIER Rémi	
		PERRIN Gilles	BAUDUIN Ingrid			
MIEGES	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	VACELET Annick	MONNERET Hubert	VERNIER Jean		
		QUETY Jean-Yves	COURTOIS Jean-Paul	CAILLE Gérard	DUCHESNE Elisabeth	
MIERY	BLETTERANS	SERRETTE Jérôme	DUSSOUILLEZ André			
		FUMEY Michaël				
MIGNOVILLARD	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	LANCON Jean-Pierre				
		PRUDENT Sandrine				
MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	ED-DHIMENE Mekkia				
		LONG Grégoire				
		LUSSIANA Eddy				
MOIRON	LONS LE SAUNIER 2	CARNET Nadine	CARRE Chantal	BILLEY Michèle	PERRUCHE Nathalie	
		BILLEY Laurent	BRESSAND Alain		VINCENT Marie-Hélène	
		RAYMOND Corinne	CHOUX Sylvain			
MOISSEY	AUTHUME	JACQUET Serge	ROCQUIN Denis	LIGNY Daniel	ROBINET Marie-Claude	
			JOUAIN Jean-Claude		ROSSETTO Geneviève	
MOLAIN	POLIGNY		RUISSEAUX Robert			
		EUVRARD Jean-Claude	FLEURIOT Claire	JACQUES Pierre		
MOLAMBOZ	ARBOIS	TAMBORINI Jean-Paul	RENAUD Christophe			
		BACCONNET Yves				
		LETONDAL Claude	GEORGEON Amélie	PERNIN Jean-Marc	VUILLET Amélie	
		JEANNEAUX Franck	MERCEMANN Sandrine		EGLOFF Brigitte	

MOLAY	TAVAUZ	GRAVELEUSE Thomas	BRUN Frédéric		
		WOLFF Stéphane	MAUBLAN Eliane	MIRAT Jacqueline	
MONAY	BLETTERANS	COIN Marie-Laure			
		BAILLY Virginie	MARTIN Andrée	BARBE Chantal	
MONNET LA VILLE	CHAMPAGNOLE	BOISSON Denis	BAUD Jacques	ROUSSET Christophe	COMTE Emeline
		MASSON Adrien	BESANÇON Gaston		
		OLIVIER Raphaël	TOLLE Mauricette		
		FERREUX Serge	CHARNAL Chantal	MILLET Gérard	PAGET Marie-Monique
MONNETAY	SAINT AMOUR	MUSCAT Myriam	MUSCAT Clément		
		PAOLETTI Marie-Claude	ROMERO Elise		
MONNIERES	DOLE 1	BACLET François	CATELIN Daniel	GIBOUDAUX Hervé	
		CAPRARO Sylvana	BRUSSEAU Christian	OUDOT Germaine	
MONT SOUS VAUDREY	CHAMPAGNOLE	GIRARDOT Sandy	BOSNE Eliane	PERNOT Guillaume	
		DEMONT Marie-Pierre	GIRARD Robert	YONNET Pascal	
MONTAGNA LE RECONDUIT	SAINT AMOUR	PRABEL Jean-François			
		DAMELET Jean-Luc	MERMET Daniel	BOUVIER Paul	
MONTAIGU	POLIGNY	GIRARD Isabelle			
		BOUVIER Jean-Louis			
MONTAIN	POLIGNY	FERRY DAESCHLER Brigitte	DE LACHEISSERIE Yves	GROS Jean	
		GROSSIORD Catherine			
MONTBARREY	MONT SOUS VAUDREY	BIDAULT Armelle			
		MARTIN VELLETA Elie	BORNECK Marc	FRANCOIS Richard	CESCHI Myriam
MONTCUSEL	MOIRANS EN MONTAGNE		GRIS Josiane		MARTIN / VELLETA Stéphanie
		DOUCHET Isabelle	JACQUOT Bernard		
MONTEPLAIN	MONT SOUS VAUDREY	GUILLEMIN Pascal	MOREL Danièle	BILLARD Gilles	GUILLEMIN Audrey
		HAUER Didier	ROY Christiane	ROY Annie	BERMOND Pierre-Jean
		RACINE Alexis	MARTINEZ-MATEOS Joseph	THOUVENIN Christophe	

COMMUNES DE MOINS DE 1.000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

MONTFLEUR	SAINT AMOUR	ANTOINE Joël	ROUGEAT Jocelyne	DEMOUX Brigitte	GUYENET Romuald
		CATTENOT Eliane	BRAUD Justine		JANOUD Philippe
MONTHOLIER	BLETTERANS	MARTEL Nathalie	VERHEECKE Guillaume		
		DODANE Ghislaine	MOUROT Michel	BOICHOT Danièle	CHAUVIN Martine
		FALIN Baptiste	BELLEVILLE Colette		SCARABOTTO Michèle
		LEROY Pierre	VIALARD Jean-Claude		
MONTIGNY LES ARSURES	ARBOIS	PIQUET Nicolas	POINTELIN Geneviève	VIGANONI Christinane	CITOYEN Marcel
		DE SAINTE MARIE Brigitte	GALODE Francis		FRACHEBOIS Colette
		DULAC Caroline	DOLE Régis		
MONTIGNY SUR L'AIN	CHAMPAGNOLE	BLONDEAU Frédérique	BOURGEOIS René	LAMY Michel	
		MAGNIN Jean-Roger			
		THEVENIN Thierry			
		BOEGLI Corinne	JOANNON Aline	FILLOD Bernard	FROISSARD Sylvie
MONTLAINSA	SAINT AMOUR	MUTIN Christian	FILLOD Olivier		FABRE Bernard
		JOANNON Didier	BUNOD Ferrédine		
MONTMARLON	ARBOIS	BENETRUY Marlène	CHOULET Christine	ROBBE Jeannine	
		NIOT Raphaël	BADET Pierre	MARCHAL Colette	
MONTMIREY LA VILLE	AUTHUME	ROCHE Claude			
		PRUDHON Jean			
MONTMIREY LE CHÂTEAU	AUTHUME	GRATTARD Jeanne	GOGUELY Edith	BESSONNET Etienne	
		MOLHERAT Bernard			
		MALAPERT Gilles			
MONTMOROT	LONS LE SAUNIER 1	GROSSET Pierre			
		BOUVIER Carole			
		CHAMBERLAND Irène			
		CHOULOT Robert			
MONTREVEL	SAINT AMOUR	MOULEROY Maryse			
		BOUTIFLAT Peter	MORIZOT Pascal	BESSARD Guy	CHOLLET Jean-Baptiste
		BADOT Laurent	VIEUX Serge		BADOT Philippe

		LEIGNEZ Séverine	PERONO Martine		
MONTROND	CHAMPAGNOLE	GOBLEY Chantal	DUCRET Valérie	MONNIER-BENOIT Jacqueline	
		MICHEL Claude	PICHERY Sophie		
		TISSOT Janyce			
MORBIER	MOREZ	PAGET Laurent			
		MARADAN Gérard			
		TIMMERMANS Didier			
		CORNU Alain			
MOUCHARD	MONT SOUS VAUDREY	BATY Laurence			
		KIMMEL Clément	GLANNAZ Jean-François	FAIVRE Gérard	
		CHAPOUTOT Daniel	BIDALOT Raymond		
MOURNANS CHARBONNY	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GENELETTI Jocelyne	COMMERCON Jacques		
		GIGON Emmanuel	CARREZ Boris	BEUQUE Jacques	SAIVE Justine
MOUSSIERES (LES)	SAINT LUPICIN	CHAUVIN Roger	BEUQUE Jacques		
		DOLE Pascal	SAIVE Justine		
MOUTONNE	MOIRANS EN MONTAGNE	GROSTABUSSIAT Sylvie	BARBE Stéphane	GROSREY Didier	
		FROMONT Marie-Jeanne	BRAUN Ernest	PARIS Robert	BERTRAND Georges
MOUTOUX (LE)	CHAMPAGNOLE	DEBIE Bruno	DEBIE Genève	SCHICK Laurence	LIGNEE Catherine
		WHELAN Isabelle	SASSARD Morgan		JOURNOT Leslie Anne
MUTIGNEY	AUTHUME	BOOS Jean-François	VOGNE Claude		
NANCE	BLETTERANS	ATHIAS Claude	DRUOT Eric	LECOMTE Michel	
		LONJARRETI Christelle	BOISSON Régis	LONJARRET Gilbert	
NANCHEZ	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BRUZEAU Christophe	CRETIN Sylvain	METRAZ Jocelyne	PERRIN Laëtia
		GAUTHIER Joëlle	MOUNIER Corinne		ZANARDI Anthony
NANCUISE	MOIRANS EN MONTAGNE	PIPARI Christelle			
		LUQUET Henry	RUFFINONI Catherine	CATHENAUT Luc-Olivier	
NANS (LES)	CHAMPAGNOLE	MOUTENET Alain	TISSOT Jean-Paul	CATTET Michel	
			SAILLARD Nelly		

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VI

NEUBLANS-ABERGEMENT	TAVAUX	MARTIN Jacques	BRENTIAUX Marie-Hélène	CAUTARD Monique
NEUVILLEY	BLETTERANS	PACOT Valérie	GIRARD Jean-Paul	BOICHOT Jean
NEVY LES DOLE	MONT SOUS VAUDREY	GOMES José PASTEUR Franck	BOICHUT Jocelyne NICEY Jeanne	CHEVALIER Anne-Marie
NEVY SUR SEILLE	POLIGNY	JEUNET Dominique GUINAND Vincent	CARRAT Christian	GUILLON Paul-Louis
NEY	CHAMPAGNOLE	BARRIOD Emmanuel CATTENOZ Bruno PAGET Fabrice	GIRAUD Alain BARRIOD Laurence	GRAS Valentin ANTHONIOZ Valentin TABALLET Gilles
NOGNA	POLIGNY	COURVOISIER Christelle VERDOT Marie-Claude MICHAUD Thierry	BLANCHARD Jacqueline	RENAUD Jean
NOZEROT	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DAVID Julie BINETRUY Marine	CHAUVIN Elisabeth	LIETTA Bruno
OFFLANGES	AUTHUME	JACQUOT Gilbert BARBIER Cédric	NARCON Christiane	BARBIER Luc
ONGLIÈRES	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	DOLE Nicolas DOLE Gérard	DOLE Corentin DOLE Véronique	CHOIGNARD Hervé
ONZOZ	MOIRANS EN MONTAGNE	BRENANS Michel LANAUD Véronique	BISHOP Johanne JACQUEMIN Hervé	MOOR Christine
ORCHAMPS	MONT SOUS VAUDREY	NAEGELLEN Lucette JOLY Nicolas CORLET Jérôme	VESIN Christiane BERNARD Chantal	BERNARD Jacky CHAMPREUX Raymond
ORGELET	MOIRANS EN MONTAGNE	LIGIER Michel REMACK Catherine LANIS Yves HEBERT Anne EXTIER Alain		

OUIGNEY	AUTHUME	LAURY Gilles	DHOTE Jean-Marie	FAIVRE Marie-Agnès	
OUNANS	MONT SOUS VAUDREY	TRIBUT Guillaume	FRAICHARD Martine	MILLOT Gilbert	BOUTON Brigitte
		OGIER Damien	RATTON Odile		
OUR	MONT SOUS VAUDREY	ALFONSO Sagundo	SOURBIER Frédéric	VUILLIN Didier	ROUSSEAU Géraldine
		HENRY Patrick	POUX Roland		THIEBAUD Patricia
OUSSIÈRES	BLETTERANS	POUX Christian	MENETRIER Gilbert		
		LOCATELLI Xavier	PERNOT Marie-Thérèse	CHANOIS Elodie	
PAGNEY	AUTHUME	DUMONT Romain			
		BOULANGER Bernard	RACINERENOLLEAU Yves	BERNASCONI Danielle	
PAGNOZ	MONT SOUS VAUDREY	CHAMBARD Colette	ALIXANT Pierre	CHAUVIN Muriel	MARANDET Gérard
		JACQUET Jean-Marie	PAGET Sylvie		WENDLING Dominique
PANNESIÈRES	POLIGNY	HENRY Jacqueline			
		REHFUSS Jean-François	TABEL Daniel	MONNET Louis	
PARCEY	DOLE 2	MARION Christophe	COMPAGNON Mathieu		
		PESENTI Bruno	MOINE Frédéric	PACTET André	HUMBLOT Gérard
PASQUIER (LE)	CHAMPAGNOLE		CHATRIEUX Jean-Robert		
		MAITREJEAN Hubert	CARBONNEAUX Jimmy	MOREAU Marie-Paule	ZAHNO Patrick
PASSENANS	BLETTERANS	JEANNIN Jean-Philippe	BOSSU Guy		
		CHEBANCE Daniel	GRAND Lothain	BIGUEUR Marie-Claude	CUVILLIER Laurent
PATORNAY	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	TROSSAT Michel	GODIN Christiane		
		TRESY Marie-Claude			
PEINTRE	AUTHUME	MILLOT Lionel	LAMBERET Robert	JEANNIN-GUY Georges	GONSARD Elisabeth
		DISSARD Marie-Paule	CHEVASSUS Elisabeth		
PERRIGNY	POLIGNY	KEMPER Martine	FOIGNOT Lionel	DUREY Martine	PERNIN Matthieu
			TISSERAND Sébastien		PACOT Joël
			PERNIN Michelle		
		BENIER Jean-Noël	COURDIER Denis	DES'VIGNES Hervé	BEALLE Jean-Claude
		VINCENT Philippe			
		BONJOUR Thierry	MATHEZ Yolande	GAILLARD Daniel	

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

PESEUX	TAVAUX	CERRUTI Murielle				
		VASQUES Georgette				
LA PESSE	SAINT LUPICIN	PONCET Régine	VERGUET Guy	GRANDCLEMENT Michel	MILLET Marie-Joséphe	ROUSSET Monique
		GRENARD Dominique	LOZNEANU Arme			
			VUAILLAT Serge			
PETIT-NOIR	TAVAUX	ELOUARD Josée	BOUGAUD Daniel	TOINARD Joel	DOURLOT Jean-Paul	CORDIER Christelle
		GARDET Jean-yves	RADAZ Daniel			
		SIMEREY Michelle	TOINARD Brigitte			
PICARREAU	POLIGNY	DIZIER Patricia	PELLIN Gisèle	DARBON Marie-Madeleine		
			PERRARD Michel			
		LAMY Christine	JANIN Mathieu	GIROD Agnès		
PILLEMOINE	CHAMPAGNOLE	CHENAUX Alain				
		LAMY René				
PIMORIN	MOIRANS EN MONTAGNE	PILET Joël	COLIN Guy	JACQUAND Nicole		
		VANDANEIGEN Jean-Pierre	VANDANEIGEN Joëlle	MARTINELLO André	DOLE Josiane	
PIN (LE)	POLIGNY	QUERE Christine	PENOT Christine			
		BALDOIN Stéphane	BRIDE Jacky			
PLAINOISEAU	POLIGNY	MORAND Valérie	PERNIN Daniel	GAY André		
PLAISIA	MOIRANS EN MONTAGNE	LUSSIANA Patrick	PELLEGRINI Christine	CHEVASSU Pierre		
PLANCHES EN MONTAGNE (LES)	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BERTHET TISSOT Maxence	FICHOT Sylvain	BECOULET Roselyne	ATIL Marie	
		PYANET Bernard	PERNIN Jean-Noël			
PLANCHES PRES D'ARBOIS (LES)	ARBOIS	ROUX Jean-Paul	ETIEVANT Pierre	DARBON Christian		
		BENIER Philippe	VILLET Emmanuelle	BESSON Gilles	GUIGNARD Christel	
PLASNE	BLETTERANS	BERODIER Florence	CATHENOZ Géraldine		PAGET Claude	
		PICAUD Lionel	GUEHL Christian			
PLENISE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GINDRE Véronique	LACROIX Huguette	FERREUX Michel		
		MARCHANT Brigitte	GRAND Alain	BOURGOIS Claude		
PLENISETTE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	GRAND Catherine	MARSOUDET Séverin			
PLEURE	TAVAUX	GARCEL Monique	BORNIER Marie-Edwige	LAGUT Isabelle		

PLUMONT	MONT SOUS VAUDREY	GILLOT Clément	JUILLIE Bernard	FERNOUX-COUTENET Etienne	
POIDS DE FIOLE	POLIGNY	FEAUD Bernard	VAILLANT Jacques	DUBOZ Hervé	
		MASINI Hervé			
		LANAUD Marc			
POINTRE	AUTHUME	BOURGE Jean	JOLY Michèle	SAGET Nicole	
		CARDON Danièle			
		DEFERT Josette			
		AUBERT Paul			
		SODAGNE Marie-Madeleine			
		REVERCHON Jacky			
		GUERIN Lionel			
		GUILLOT Jacques			
		CHAILLON Roland			
		GRANDVAUX Isabelle			
POLIGNY	POLIGNY	DHOTE Jean-François			
		CHATELAIN Etienne	BROCARD Jean-Pierre	DODANE Guy	MORIN Frédéric
		THAURIN Noël	PUJOL Daniel		COLOMBATTO Julien
		DORNIER Claude	DORNIER Christian		
		PERNOT Daniel	REVOL Yves	LANCE Raymond	BUFFET Jean-Paul
			KAEMPF Jean-Emmanuel		
		MOUGET Nadège	THEVENIN Jean-Claude	BARON Pascal	
		PIERRE Michel	BROBBEL-DORSMAN Anne	BAUDIER Bernard	
		PETIT Arnaud			
		LABROQUERE Michèle			
PREMANON	MOREZ	LABOURIER Benoit			
		REGARD-JACOBEBZ Bernard			
		BOUVRET Véronique			
PRESILLY	MOIRANS EN MONTAGNE	GAY Martial	LAGARDE Chantal	FUTIN Carine	
		GAY René			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

PRETIN	ARBOIS	VILLALONGA Norbert	LEBEAU Annick	VILLALONGA Marie-Hélène	GISLER Isabelle
		CANNARD Jean-Michel	HENARD David		THIERY Pierre
PUBLY	POLIGNY	GRANDMAISON Daniel	MARTEAU Philippe		
		BOURGEOIS Chantal	ROUX Simone	MATHIEU Edwige	
PUPILLIN	ARBOIS	THIEVENT Claudine	DUCHET ANNEZ Cécile	CHAZERAND Martine	
		FORTIN Nathalie	MARTIN Steffi	FONTAINE Franck	CLAVIER Yves
QUINTIGNY	BLETTERANS	MARTIN Jean-Paul	BELLERAUT Philippe		
		SOHET BRUNO	CHAMOUTON GERARD	LAGUT Michel	BONGAIN Marc
RAHON	TAVAUX	LEBRUN JEAN-MICHEL			
		EPAILLY Brigitte	MADER Dominique	BICHET Evelyne	GAUTHIER Luc
RAINANS	AUTHUME	BERNIER Françoise	MARECHAL Adeline		BERGERE Floceille
		BOLIS Christine	DAVID Marie-Claude		
RANCHOT	MONT SOUS VAUDREY	DEVILLE Séverine	ESCH Eric	REGAZZONI Lionel	
		ROY Régis	GOURGOUT Claude	LAMY Danielle	
RANS	MONT SOUS VAUDREY	LE GALL Myriam			
		DUMONT F(rançoise			
RAVILLOLES	SAINT CLAUDE	MARTINE Pascale	PECLET Jean	BUFFET Yvette	BOTTO Evelyne
		GALASSO Frédéric	LANCON René		BATIFOULIER Liliane
RECANOZ	BLETTERANS	BATIFOULIER Jacky	GROSTABUSSIAT Maria		
		MAILLET Isabelle	RAFFOUR Marcek	BORNAREL Viviane	KENNICER David
REITHOUSE	MOIRANS EN MONTAGNE	BERNARD Aurélien	DOLARD Daniel		
		SCHMITT Carole			
RELANS	BLETTERANS	RENAUD Laurence	BERNARD Michel	GROS Christelle	HENRIOT Floriane
		GROS Pascal	MARTIN Joël	CLAUDON Annick	
REPOTS (LES)	BLETTERANS		SIXDEMIER Maurice		
		GRIVEY André	BOISSARD Jean Paul	PHILIPPE Michel	NICOLET Denise
		DECARPENTRIE Joëlle	PHILIPPE Josette		
		SAMSON Lilian			
		NIEL René	BLUM Richard	RIVOIRE Georges	MARCHAND Chantal

REVIGNY	POLIGNY	ROZAN Arnaud	GOUDE Françoise		
RIX TREBIEF	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BLAND Brigitte			
		HENRIET Christine	FUMEY Catherine	CUYNET Christine	TRIBOULET Christian
RIXOUSE (LA)	SAINT CLAUDE	CUYNET Mickaël	VALLET Nicole		
		MINARY Nadine	POGGIALI Dominique	ROSCIO Jean-Pierre	ROSELET Christophe
		JUAN Delphine	DOUVRES Yves		MARILLER Christian
		CANNELLE Nicolas	ROBEZ Serge		
ROCHEFORT SUR NENON	AUTHUME	SAUDAK Marie-Christine	CRETIAUX Odile	COUTENET Albert	
ROGNA	SAINT LUPICIN	DAVID Karen	JOLY Guy	DIOTIN Denis	CORTINOVIS Catherine
		GAONACH Pascal	COUTIER Jeannine		
ROMAIN	AUTHUME	SOCHAY Françoise			
		CHANCENOTTE Serge	BRUN Nelly	LEFORT Michael	
ROMANGE	AUTHUME	MONIOTTE Gérard	SIGRAND Martine	BILLARD Anne-Marie	
		IMBERT Gilles	SAGE Andréa	BEAULATON Eliane	BRETON René
ROSAY	SAINT AMOUR	PERRIN Guy	VUITTON Catherine		ALQUIER Flavien
		HUSSON Raymond	CANET Bénédicte		
ROTALIER	SAINT AMOUR	CANQUE Richard	BOUTTER Sylvie	CARREL Audrey	BOUDET Ginette
		CACHUT Jacques	BUGUET Christophe		GIROD Claude
		VIVANT Daniel	FEJOZ Olivier		
ROTHONAY	MOIRANS EN MONTAGNE	VUITTON Claude	COMTE Denise	ROUSSEZ Marie-Claude	NOROY Virginie
		LACHEZE Annie	NOROY Eric		DUPARCHY Monique
ROUFFANGE	AUTHUME	ROUSSEZ Christophe	DESBOIS Fanny		
		GAUTIER Isabelle	JUILLET Claude	MUNIER Joseph	
		DESPREZ Alain			
		GRENIER Sandrine			
ROUSSES (LES)	MOREZ	GENRE Annie			
		CRETIN Claire			
		CLERC Nicolas			
		JEANNEROD Françoise			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

		PROST Marcel			
		GANGNERY Véronique			
		VAZ TEIXEIRA Christophe			
RUFFEY SUR SEILLE	BLETTERANS	ROME Hervé	GAUTHERON Bernard	FACHINETTI Isabelle	
RYE	BLETTERANS	PELLETIER Lionel	BUISSON Danièle	GUERAUD Didier	BERTRAND Robert
		PERRAUD Claude	REBOUILLAT Christelle		
		BEURRIER Jacques			
SAFFLOZ	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	VERJUS Christian	PERROS Nathalie	CLEMENT Marie-Christine	
SAINT AMOUR	SAINT AMOUR	GALLET Céline	PRABEL Daniel	JOBERT Bernadette	
		LOGEROT Patricia			
		VERNEZ Maryline			
		RAVEROT Anne-Marie			
		MONAMY Bernard			
SAINTE AUBIN	TAVAux	VADANT Claudette			
		CHEVRIAUT Valérie			
		FORET Jean			
		CHAPUIS Nicole			
		BRENTIAUX Danièle			
		MICHAUD Maria Pia	CHAPELOTTE Annette	CRANCE Gérard	TERON Romain
SAINTE BARAING	TAVAux	REVERCHON Loïc	GOUDOT Sébastien		
		ROUSSEAU Hervé	CUSSEY Florian		
		GALASSO Jean-Claude			
		LUTIC Philippe			
		BILLARD Isabelle			
SAINTE-CLAUDE	SAINT CLAUDE	LAHAUT Francis			
		DARMEY Christiane			
		ROBERT Micheline	ROBERT Alain	VERNUS Annick	DANGON Claudine
		TUMELO Pierre Denis	VERNE Michèle		BEGUIN Jean-Luc
SAINTE-CYR MONTMALIN	ARBOIS	BREGAND Laetitia	SODDU Roger		

SAINT DIDIER	LONS LE SAUNIER 1	PIOTELAT Marie-Noëlle	ROCHET Roland	FAURE Didier	
SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	CHAMPAGNOLE	PIDOUX Joël	GAUTHIER Patricia	OFFREDI Claudine	
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	MOIRANS EN MONTAGNE	BOULAY Pascal	MOIROUX Philippe	GRANGER Maryline	GRANDCLEMMENT Joël
		LAMY CHARRIER Colette	PICOD Georges		CAMPANT Martine
SAINT LAMAIN	BLETTERANS	TREBOUTE Evelyne	PICOD Charles	MAIGRET Denis	
		BASSET Bernard	BASSET Jacques		
ST LAURENT EN GRANDVAUX	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	NOUVELOT Ghislaine	SUSSOT Nicole	BUCHAILLOT Thierry	SCHWAB Madeleine
		TARTAVEL Ludovic			
		ROIDOR Magali			
SAINT-LOTHAIN	BLETTERANS	BON Helen	PICAUD Alain	REGARD Renée-Marie	
		VINCENT Jérôme			
SAINT LOUP	TAVAux	HUOT Jean-Michel	MOUGEOT Gérard	CATY Pierre	
SAINT MAUR	POLIGNY	BAILLY-BAZIN Eva	MOLTENI Françoise	BULLY Albert	
		DELATOUR Laurence			
SAINT-MAURICE CRILLAT	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	NICOLET Anthony	MICHAUT Christian	BROHON Sylvie	RIGOULET Sébastien
		TRIQUET Arnaud	LEBLOND Michel		
			RIGOULET Stéphane		
SAINT-PIERRE	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	VIONNET Anthony	BENOIT Jean-Marc	GIRARDOT Elise	
			LEYDER Héline		
SAINT THIEBAUD	ARBOIS	PECHOUX Marie-Angé	MONTEVECCHIO Sylvaine	CETRE Martine	
SAINTE AGNES	SAINT AMOUR	FRIEDLY Marie-Paule	VAUCHER Nelly	BADOUX Gérard	
SAZENAY	ARBOIS	BATAILLARD Gilles	POUX Geneviève	MARGUET Fabienne	
SALANS	MONT SOUS VAUDREY	GUILLEMIN ANNIE	BEQUET COLETTE	BENTZ Simone	
SALIGNEY	AUTHUME	MERCIER MICHEL	WEGRZYNOWSKI CHRISTELLE	DODANE Michel	
		GRENOT Dorine			
		FAIVRE Odile			
		COTTAREL Jacqueline			

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

SALINS-LES-BAINS	ARBOIS	NGUYEN HUU Thanh			
		BROCARD Marie-Thérèse			
		ROUEFF Claudine			
		PROST Christian			
		SIMON Odile			
		BERTRAND Isabelle			
SAMPANS	DOLE 1	CATELAN Jean-François			
		FORET Clément			
		GUERRILOT Michelle	GINET Françoise	MOULLET Odile	
SANTANS	MONT SOUS VAUDREY	LENZI Mireille	COUR Michel		
		GAUTROT Delphine			
		BARDOUX Severyne	JEANNET Raymond	GAUTIER Jacques	
SAPOIS	CHAMPAGNOLE	BOILLEY Christophe			
		BOILLEY Bruno			
		CUBY DELPHINE	GAMBARI DIDIER	VIONNET Thomas	SOCIE Claude
SARROGNA	MOIRANS EN MONTAGNE	DUPUPED PHILIPPE			MARIOTTE Annie
			MASNADA Virginie		
		GROSPIERRE Franck	CROLET Mehdi	LEVEQUE Michelle	
SAUGEOT	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	LAMBERT Michel			
		CHAUVIN Bernard	FRANCISCO Delphine	PAIN Bernadette	
SELIGNY	TAVAU	GUIGNERET ALAIN	CURIE ARMAND	BELOT Christian	CURIE Marie-France
		HENRY Philippe	MAIRE Annie		
SELLIERES	BLETTERANS	KOEHREN Thomas	GUYON Marie-Paule		
		LECUYER PHILIPPE	DUPERTUIS FABIENNE	JOLY MARIE Thérèse	
SEPTMONCEL LES MOLUNES	SAINT LUPICIN	REGAD BERNARD	PILLARD CHRISTIAN	LEGAY Pierre	
		BOULAUD Christian	BACCONNET Régine	PERRIN Sylvain	
SERGENON	BLETTERANS	MENETRIER GABRIEL	EMONIN Patricia	BACHELU-CERESA Brigitte	VILMAIN Florian
		PANFILO Sabrina			
SERMANGE	AUTHUME	ROBERT Stéphane	CHATEL Monique	BULIARD Léandre	

SERRE LES MOULIERES	AUTHUME	TOMCZYK Nathalie	PIDANCIER Magalie	GRANDPERRIN Dominique	
		VIOLET Daniel			
SIROD	CHAMPAGNOLE	GILLEN Bruno	CHAUVIN Marie-Martine	BULLY Christiane	FUMEY Marie-Claude
		BURRI Cindy	POUX Laurence		MOREL Gilbert
		BALANCHE Thierry	PETETIN Alain		
		LIBOZ Christel	COUSSEMENT Yves	MARCHAND Claude	SCHLIEBE Elisabeth
SONGESON	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	LEBAUD Jacques	COILOT Marjorie		
		BAILLY Sébastien	CHAMOUTON Thierry	GRILLET Béatrice	SARDO Guy
SOUCIA	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MONNIER Thierry	GIROUD René		
		MILLET Emmanuel CROT Pascal	SOURASACK Béatrice	VILLAIN Françoise	
SOUVANS	MONT SOUS VAUDREY	PESENTI Fabienne	MOUREY Marcelle	COMTE Simone	
SUPT	CHAMPAGNOLE	FROMONT René	BONHAURE Jean-Pierre	CRETENET Denis	PIERRAT Benjamin
SYAM	CHAMPAGNOLE	OFFNER Karine	REVERCHON Michel		
		BAILLY Justine	POULAIN Colette	GAY Marie-Claudine	
TASSENIERES	TAVAU	CANNAZZARO Bernard			
		SALENNE Philippe			
		DYON David			
		ROUGIER Delphine			
		BOUVET Pascale			
		DEJEAN Sylvie			
		SADOSKY Claire			
		TOURNIER Philippe			
		TRUCHOT Annie			
		MEUGNIER Christian			
		LONGIN Emmanuel	PETIARD Mireille	VAGNAUX Michel	
		PELOT Jean-François	CHAMPONNOIS Claude	CHAILLET Jacques	
TAXENNE	AUTHUME	ECARNOT Stéphane			
		BERNARD Philippe			
THERVAY	AUTHUME				

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

THESY	ARBOIS	GUINCHARD Véronique	FATON Laurent	BERTHOD Jean-Luc	MATHIEU Gaetan
THOIRETTE COISIA	MOIRANS EN MONTAGNE	BOURBIAUX Ghislaine	GUNTHER Christel	BEUCLER Christèle	GUELDA Jean-Marc
		MERMET Marcel	DUBOCAGE Patrick		BOISNIER Claude
		DERLENCOURT Lyliane	PREVOST Nathalie		
THOIRIA	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	MALUGANI Daniel	BALLAND Jean	GOYDADIN Jean-Pierre	
THOISSIA	SAINT AMOUR	JOUANICOU Gaston	RETHOUZE Dominique	THOMAS Michel	
TOULOUSE LE CHÂTEAU	BLETTERANS	GRILLOT Marie-Laure	PROST Laurent	QUENTIN Xavier	
		ANDREY Gisèle	KAWBZYNIAK Annie	BALLAND Simone	RENAUD Martine
TOUR DU MEIX (LA)	MOIRANS EN MONTAGNE	GAILLARD Christophe	MILLET Alain		
		PARÉ Sandra			
		THOZ Stéphanie	JACQUOT Roger	QUIET Fabienne	BOUCHER Jean-Pierre
TOURMONT	BLETTERANS	FOURNIER Lydie	FOURNIER Marie-Claude		
		TOURNIER Michelle	GUYOT Alain		
TRENAL	LONS LE SAUNIER 2 / SAINT AMOUR	MARTINOD Fabrice	DARPHIN Noël	PROST Joel	
		PRABEL Brigitte	BOUDARD Jean-Louis	RENOUD Christiane	
TROIS CHATEAUX (LES)	SAINT AMOUR		LAURENT BARAN Brigitte		
UXELLES	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	HUGUES DIT CILES Marie-Berthe	ROULIN Jean	DUBIEF Marine	
VADANS	ARBOIS	JOUVENCEAU Hélène	MULLER Valérie	WIDMER Danièle	
VAL D'EPY	SAINT AMOUR	ECOCHARD Laurent	DEROITE Francis	MONIN Sandrine	HEBERT Mathieu
		OSIO Pierre	PERRET Jean-Auguste		
VAL-SONNETTE	SAINT AMOUR	COLIN JACQUES	JAILLET SOPHIE	BUCLET Angélique	
		JONI Jean-Jacques	SORNAY René	BAUD Sylvie	VULIN François
VAL SURAN	SAINT AMOUR	BUFFARD Jean-Dominique	BRIDE Roland		
			BOUQUEROD Josiane		
		FERREUX Eric	NOIR Mathilde	JANIN Hervé	
VALEMPOLIÈRES	CHAMPAGNOLE	CALLIER Joëlle	GODARD Angélique		
		THOMAS Angelo			
		BOROD Alain	VUILLOD Pierre	FAVIER Elodie	PAGET Pierre-Gilles

VALZIN EN PETITE MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	GAILLARD Gilles	BERTHELON Emmanuelle	JOURNEAUX Robert
		DRAPIER Delphine	SUDAN Bernard	
VANNOZ	CHAMPAGNOLE	THEVENIN Virginie	SCHNEIDER Denis	BONIN Chantal
		GUINCHARD Yannick		
		GRAPPE Martine		
VAUDIOUX (LE)	CHAMPAGNOLE	ODOBEZ Marie-Hélène	COULON Daniel	MOREY Martine
		BUSQUIN Emmanuel	DRECQ Christian	MARTINEZ Claude
		MONNET Sébastien	LLOVEL Sophie	
VAUDREY	MONT SOUS VAUDREY	COMTE Fabrice	MAGDELAINE Guy	APPOINTAIRE Jean-Marie
		PERRIN Pierre	VANDEL Michel	CANIER Michel
VAUX LES SAINT CLAUDE	SAINT LUPICIN	VELLUT André	GIRARDOT Jocelyne	RIGAUD Josette
		JANVIER Dominique	ROUX Didier	
VAUX SUR POLIGNY	POLIGNY	FOULET Marie-Claude	GODIN Jacky	ECOIFFIER Christophe
VERGES	POLIGNY	MICAUD Ivana	CHALUMEAUX Hervé	CLERC Jean-Michel
VERIA	SAINT AMOUR	BONIN Patrick	BADOT Noël	ROUSSEL Jean-Claude
		DOLLFUS Magali	PAILLARD Sébastien	CORNIER Catherine
VERNANTOIS	LONS LE SAUNIER 2	BOURCET Liliane	JUNCKER Christian	
		VERNIER Laurent		
VERNOIS (LE)	POLIGNY	MICHEL-NOEL Joël	GRANDVAUX Raphael	SALIN Christian
		JACQUES Maud	MELET Jacques	JACQUES Michel
VERS EN MONTAGNE	CHAMPAGNOLE	LACROIX Baptiste		
		LUCAS Mickaël		
VERS-SOUS-SELLIERES	BLETTERANS	GROS Serge	DONARD Maximilien	CARTRET Annette
VERTAMBOZ	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	COTE Colette	MATHURIAU Claude	DUFOUR Serge
VESCLES	MOIRANS EN MONTAGNE	GEORGE Frédéric	BORGES Dominique	CEZERIAT Audrey
VEVY	POLIGNY	PELLETIER Daniel	VALENTIN Ludovic	PINASCO Martine
		PELLETIER Guy	FRANCOISE Aimé	
VIEILLE LOYE (LA)	MONT SOUS VAUDREY	MARCHAL Christian	LESCALIER Régine	VERNIER Cécile
VILLARD SAINT SAUVEUR	SAINT LUPICIN	GUYON Jacqueline	NABOT Louise	PICCAMIGLIO Ludovic

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

VILLARDS D'HERIA	MOIRANS EN MONTAGNE	LACROIX Dominique	BESANCON Franck	JEANTET Mickael	GOMES -- LEAL Francis
		LACROIX Thierry	ROSSI Daniel		
		MILLET Pierre			
VILLENEUVE D'AVALE	MONT SOUS VAUDREY	BOISSON Laetitia	MAIROT Claude	GRANDVIENNOT Guy	
		CORNU Raphael			
VILLENEUVE SOUS PYMONT	LONS LE SAUNIER 1	CHAPON Béatrice	BERU Joseph	PIEDIMONTE Nicole	
			COTE-CALISSON Denise		
VILLERS-FARLAY	MONT SOUS VAUDREY	BROCHET Patricia	LOPEZ Viviane	OUTREY Gisèle	GROS Bernard
		GRANDJEAN Murielle	LIGIOT Estelle		LEBOIS Christian
VILLERS LES BOIS	BLETTERANS	REGAZZONI Roland	BEUC William	VIENNET Pierre	
		GRANVILLIERS Christian			
VILLERS ROBERT	TAVAU	CULEMBOURG Steeve	DEMORTIER Nicole	HOFFMANN Odile	
VILLERSERINE	BLETTERANS	BONTEMPS Laurent	LOMBARD Fabrice	LE VALLEGANT Violaine	
VILLETTE LES ARBOIS	ARBOIS	MOUREY Marie-Thérèse	GIROD Jean-Michel	TERRIBLE Aline	POLLIER Bernard
		BRIDAULT Monique	BOUDERLIQUE Lucien		TOLLE Gisèle
		SAULDUBOIS Marie-Noëlle	BLANDIN Marie-Thérèse		
VILLETTE LES DOLE	DOLE 2	FACON Lucie	TYRODE Dominique	CARD Jean-Louis	MERGEY Pascal
		POUTHIER Philippe	MOUQUOD Maxime		
		GAINET Christophe	MARMET Carole		
VILLEVIEUX	BLETTERANS	ALLUIN Christine	CHALUIMEAU Liliane	GERMAIN Bruno	BACZYK Sébastien
		BERGEROT Monique	MONNIER Bernard		DAGOD Martine
VILLEY (LE)	BLETTERANS	GRILLET Bernard	LARMARD Elisabeth		
VINCENT-FROIDEVILLE	BLETTERANS	CHATELAIN Michelle	CHATEAU Jean-Claude	GUICHARD Jacky	
		BRETON Véronique	BARBEAUX Edouard	JALLEY Christian	
VIRY	SAINTE LUCIE	KLEINKLAUS Anne-Marie	HUGONNET Gilles	PERRIN Jean-Louis	
VITREUX	AUTHUME	CABESTANT Didier	PERRIER Roger		
			MIGEON Robert	GENTY Françoise	

VOITEUR	POLIGNY	DE VETTOR Jean-Louis	DECHARRIERE Christian	FENIET Sylvain	POLTURAT Sylvain
		ROME Christine	MICHAUD Christine		PARENT Céline
VOSBLES-VALFIN	MOIRANS EN MONTAGNE	MOUILLARD Gérard	MEIGNIER Michel		
		VIONNET Jean-Baptiste	JACQUET Nathalie ECOIFFIER Bernard	BRUCHON Jean-Marc	
VRIANGE	AUTHUME	DE SOUSA Françoise	DE SOUSA Manuel	GLOTOFF Serge	
VULVOZ	SAINT LUPICIN	MICHALET Jean-Pierre	BARON MICHALET Nicole	JOLY Marcel	
		COLIN Yves			

Préfecture du Jura

39-2018-12-12-007

décision n° 01/2018 - Maison d'arrêt de Lons le Saunier _
délégation permanente de signature à M. FAURE_premier
surveillant

*Maison d'arrêt de Lons le Saunier _ délégation permanente de signature du chef d'établissement à
M. FAURE_*



Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Direction interrégionale des Services
Pénitentiaires Grand-Centre
Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier

A Lons-le-Saunier Le 17 décembre 2018

Décision du 17 décembre 2018
N° 01 / 2018 portant délégation de signature à
MR FAURE Sylvain, premier surveillant

Le Chef d'Établissement de la Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier

Vu le code de procédure pénale
et notamment ses articles R.57-6-18, R.57-6-20,7 ,R57-6-24 ,R. 57-7-18, R57-9-8 ;D.93; art 27 de la
loi N° 2009-1436 du 24 novembre 2009

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2017 nommant Monsieur Patrick DELANNE en qualité de chef
d' établissement de la Maison d'Arrêt de Lons-le-Saunier à compter du 22 mai 2017

DÉCIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur FAURE Sylvain, premier surveillant de
détention à la Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier , selon le tableau de délégation de signatures des
décisions administratives joint en annexe

Pris connaissance le 17.12.18
Premier surveillant
à la Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier
Sylvain FAURE



Fait à Lons-le-Saunier, le 12 décembre 2018
Le Chef d'Établissement
Patrick DELANNE


Patrick DELANNE
Chef d'Établissement,

Le Chef d'établissement

Donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)

Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	ACE*	ISVT**
Présidence et désignation des membres de la CPU	D.90	X	
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X	
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 46	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, 34	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 5, 14, 24	X	X
Intercidation pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 20	X	X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-80	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 7	X	X
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-5	X	
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X	
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 ; R.57-7-64	X	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	

Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	X
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70	X
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	X
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X
Autorisation pour les concubins d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Épargne	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 23	X
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art.30, 45	X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 14	X
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 30	X
Rétenu sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 24, 40	X
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 24, 40	X
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 ; D. 277	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X

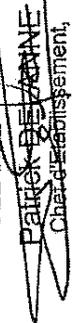
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 32	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 19	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	Art R.57-6-18 / art R.57-6-20, art 17	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8, D. 147-30	X
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47	X
Décision de l'usage des armes	R57-7-84	X

ACE* : Adjoint au Chef d'Établissement / 1SVT** : Premier Surveillant

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 décembre 2018

Le chef d'établissement

Patrick DELANNE


 Chef d'établissement,

Préfecture du Jura

39-2019-01-02-001

Décision n° 2019/03 Communauté Hospitalière de
Territoire Jura Sud portant délégation de signature du
Directeur M. G DUCOLOMB - Direction des Ressources

*Décision n° 2019/03 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de
signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction des Ressources Humaines*

DECISION N° 2019/03

portant délégation de signature

Direction des Ressources Humaines de la direction commune

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur
du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2018, titularisant Monsieur Quentin GARNIER, élève directeur d'hôpital à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, dans le corps des directeurs d'hôpital, et l'affectant en qualité de directeur adjoint, chargé des ressources humaines aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez (Jura), à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018, titularisant Madame Carole GRIESMAYER, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant aux Centres Hospitaliers "Jura Sud" à Lons-le-Saunier, à Morez et à Saint-Claude (Jura), en qualité de directrice adjointe déléguée aux Centres Hospitaliers de Morez et de Saint-Claude, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu la nomination de Monsieur Cheikh DIOME au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Jura Sud en date du 1^{er} juin 2018 et la mise à disposition du Centre Hospitalier de Saint-Claude à la même date,
- Vu la nomination de Madame Christine GRENIER-BOLAY au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Morez en date 1^{er} janvier 2016,
- Vu la convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu l'organigramme de la direction commune des hôpitaux Jura Sud,

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

DECIDE

Article 1

Monsieur Quentin GARNIER, Directeur adjoint au sein de la communauté hospitalière Jura Sud (CHI Jura Sud – CH de Saint-Claude – CH de Morez), en charge des ressources humaines de la direction commune, a délégation pour signer tous les documents relatifs à la direction des ressources humaines de la direction commune dans le cadre défini par la charte de cette direction et des procédures qui y sont rattachées.

Article 2

En l'absence de Monsieur Quentin GARNIER :

⇒ **Pour le Centre Hospitalier Jura sud – sites de Lons-le-Saunier, Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien :**

Monsieur Cheikh DIOME, Attaché d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines du Centre hospitalier Jura Sud, a délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement et les sites qui le composent, toutes décisions relevant de ses attributions ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel non médical, au nom du Directeur.

⇒ **Pour le Centre Hospitalier de Saint-Claude :**

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site **ou en son absence Monsieur Cheikh DIOME**, Attaché d'administration hospitalière chargé des ressources humaines, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant de cette direction ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel non médical, au nom du Directeur.

⇒ **Pour le Centre Hospitalier de Morez :**

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site **ou en son absence Madame Christine GRENIER-BOLAY**, Attachée d'administration hospitalière chargée des ressources humaines, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant de cette direction ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel non médical, au nom du Directeur.

Article 3

Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- ◆ les mémoires déposés devant les ordres de juridictions,
- ◆ les conventions relatives à la mise à disposition de personnels,
- ◆ les contrats à durée indéterminée,
- ◆ les décisions prononçant une sanction disciplinaire,
- ◆ les décisions arrêtant la composition des jurys en matière de concours,
- ◆ les courriers adressés aux autorités de tutelle et engageant les établissements,
- ◆ les courriers aux élus,
- ◆ ainsi que toute décision qu'il juge opportun de se réserver.

Article 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Guillaume DUCOLOMB et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

Article 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 7

Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

Article 8

Cette délégation annule et remplace les précédentes délégations de signature.

Article 9

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Lons-le-Saunier, le 2 janvier 2019

Le Directeur,



Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Monsieur Quentin GARNIER, Madame Carole GRIESMAYER, Monsieur Cheikh DIOME, Madame Christine GRENIER-BOLAY
- Equipe de direction des hôpitaux Jura sud

Préfecture du Jura

39-2019-01-02-002

Décision n° 2019/04 Communauté Hospitalière de
Territoire Jura Sud portant délégation de signature du
Directeur M. G DUCOLOMB - Direction de la Qualité

*Décision n° 2019/04 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de
signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction de la Qualité Gestion des Risques de la
direction commune*

DECISION N° 2019/04

portant délégation de signature

Direction de la Qualité Gestion des Risques de la direction commune

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur
du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2018, titularisant Monsieur Quentin GARNIER, élève directeur d'hôpital à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, dans le corps des directeurs d'hôpital, et l'affectant en qualité de directeur adjoint, chargé des ressources humaines aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez (Jura), à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018, titularisant Madame Carole GRIESMAYER, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant aux Centres Hospitaliers "Jura Sud" à Lons-le-Saunier, à Morez et à Saint-Claude (Jura), en qualité de directrice adjointe déléguée aux Centres Hospitaliers de Morez et de Saint-Claude, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu la nomination de Madame Claude BOUQUET au grade de Technicienne de Laboratoire classe supérieure en date du 1^{er} janvier 1989, et son affectation en qualité de Technicienne qualité à la cellule qualité du Centre Hospitalier Jura Sud en date du 1^{er} mai 2017,
- Vu la convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu l'organigramme de la direction commune des hôpitaux Jura Sud,

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

DECIDE

Article 1

Monsieur Quentin GARNIER, Directeur adjoint au sein de la communauté hospitalière Jura Sud, est en charge de la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques de la direction commune (CHI Jura Sud – CH de Saint-Claude – CH de Morez).

Article 2

En l'absence de Monsieur Quentin GARNIER :

- **Madame Claude BOUQUET**, Technicienne Qualité au Centre Hospitalier Jura Sud, a délégation permanente à l'effet de signer pour le Centre Hospitalier Jura Sud, toutes décisions relevant de cette direction, au nom du Directeur.
- **Madame Carole GRIESMAYER**, Directrice déléguée, a délégation permanente à l'effet de signer toutes décisions relevant de cette direction pour le CH de Morez et pour le CH de Saint-Claude, au nom du Directeur.

Article 3

Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- ◆ les courriers adressés aux autorités de tutelle et engageant les établissements,
- ◆ les courriers aux élus,
- ◆ ainsi que toute décision qu'il juge opportun de se réserver.

Article 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Guillaume DUCOLOMB et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

Article 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 7

Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

Article 8

Cette délégation annule et remplace les précédentes délégations de signature.

Article 9

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Lons-le-Saunier, le 2 janvier 2019



Le Directeur,

Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Monsieur Quentin GARNIER, Madame Claude BOUQUET, Madame Carole GRIESMAYER
- Equipe de direction des hôpitaux Jura sud

Préfecture du Jura

39-2019-01-02-003

Décision n° 2019/05 Communauté Hospitalière de
Territoire Jura Sud portant délégation de signature du
Directeur M. G DUCOLOMB - Direction du Pilotage

*Décision n° 2019/05 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de
signature du Directeur M. G DUCOLOMB - Direction du Pilotage Medico Economique (affaires
financières, accueil, admissions, facturation, contrôle de gestion, direction des projets et plan de
redressement)*

DECISION N° 2019/05

portant délégation de signature

DIRECTION DU PILOTAGE MEDICO-ECONOMIQUE

(Affaires Financières – Accueil-Admissions-Facturation – Contrôle de gestion – Direction des Projets et Plan de Redressement)
de la direction commune

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur
du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 août 2017 nommant Madame Tanafit REDJALA en qualité de directrice adjointe chargée des finances, de l'analyse de gestion, du système d'information et de la qualité aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez, à compter du 4 septembre 2017,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018, titularisant Madame Carole GRIESMAYER, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant aux Centres Hospitaliers "Jura Sud" à Lons-le-Saunier, à Morez et à Saint-Claude (Jura), en qualité de directrice adjointe déléguée aux Centres Hospitaliers de Morez et de Saint-Claude, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu la nomination de Monsieur Thierry POLY au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier en date du 1^{er} octobre 2010,
- Vu la nomination de Monsieur Pascal DUPORT au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière Principal au Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier en date du 1^{er} janvier 2008,
- Vu la nomination de Madame Christine GRENIER-BOLAY au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Morez en date du 1^{er} janvier 2016,
- Vu la convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu l'organigramme de la direction commune des hôpitaux Jura Sud,

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

DECIDE

Article 1

Madame Tanafit REDJALA, Directrice chargée du pilotage médico-économique de la direction commune, a délégation pour signer tous les documents concernant :

- ♦ la gestion des affaires financières
- ♦ la gestion de l'accueil, des admissions et de la facturation
- ♦ le contrôle de gestion
- ♦ la direction des projets et plan de redressement

dans le cadre défini par la charte de cette direction et des procédures qui y sont rattachées.

Madame Tanafit REDJALA est désignée en qualité d'ordonnateur suppléant du Directeur.

Article 2

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- ♦ les courriers adressés aux autorités de tutelle et engageant les établissements,
- ♦ les courriers aux élus,
- ♦ ainsi que toute décision qu'il juge opportun de se réserver.

Article 3

En l'absence signalée de Madame Tanafit REDJALA :

⇒ Au Centre Hospitalier Jura Sud :

Monsieur Thierry POLY, Attaché d'Administration Hospitalière aux affaires financières, a délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des affaires financières au nom du Directeur.

Monsieur Pascal DUPORT, Attaché d'Administration Hospitalière Principal sur le secteur accueil-admissions-facturation, a délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement les bordereaux de titres de recettes et tous documents relatifs au secteur accueil-admissions-facturation.

Monsieur Thierry POLY est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant du Directeur.

⇒ Au Centre Hospitalier de Saint-Claude :

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site, **ou en son absence Monsieur Thierry POLY**, Attaché d'Administration Hospitalière chargé des affaires financières, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des affaires financières, de l'accueil, des admissions, de la facturation et du contrôle de gestion au nom du Directeur.

Madame Carole GRIESMAYER et Monsieur Thierry POLY sont désignés en qualité d'ordonnateurs suppléants du Directeur.

⇒ Au Centre Hospitalier de Morez :

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site **ou en son absence Madame Christine GRENIER-BOLAY**, Attachée d'Administration Hospitalière à la direction des ressources humaines et assistante de direction, **ou en son absence Monsieur Thierry POLY**, Attaché d'Administration Hospitalière chargé des affaires financières, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des affaires financières, de l'accueil, des admissions, de la facturation et du contrôle de gestion, au nom du Directeur.

Madame Carole GRIESMAYER, Madame Christine GRENIER-BOLAY et Monsieur Thierry POLY sont désignés en qualité d'ordonnateurs suppléants du Directeur.

Article 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

Article 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 7

Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

Article 8

Cette délégation annule et remplace les précédentes délégations de signature.

Article 9

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Lons-le-Saunier, le 2 janvier 2019



Le Directeur,

Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Madame Tanafit REDJALA, Monsieur Thierry POLY, Monsieur Pascal DUPORT, Madame Carole GRIESMAYER, Madame Christine GRENIER-BOLAY
- Equipe de direction des hôpitaux Jura sud

Préfecture du Jura

39-2019-01-02-004

Décision n° 2019/06 Communauté Hospitalière de
Territoire Jura Sud portant délégation de signature du
Directeur M. G DUCOLOMB - direction de la stratégie,
Décision n° 2019/06 Communauté Hospitalière de Territoire Jura Sud portant délégation de
signature du Directeur M. G DUCOLOMB - direction de la stratégie, des ressources médicales,
des affaires juridiques, des relations usagers et de la communication de la direction
des ressources médicales, des affaires juridiques, des
relations usagers et de la communication de la direction
commune

DECISION N° 2019/06

portant délégation de signature

Direction de la Stratégie, des Ressources Médicales, des Affaires Juridiques, des Relations Usagers
et de la Communication de la direction commune

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur
du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2016 nommant Monsieur Guillaume BRAULT en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier Jura Sud à Lons-le-Saunier et aux centres hospitaliers de Saint-Claude et Morez, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Vu la décision de nomination de Monsieur Guillaume BRAULT en qualité de directeur des affaires générales et des affaires médicales sur la direction commune à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018, titularisant Madame Carole GRIESMAYER, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant aux Centres Hospitaliers "Jura Sud" à Lons-le-Saunier, à Morez et à Saint-Claude (Jura), en qualité de directrice adjointe déléguée aux Centres Hospitaliers de Morez et de Saint-Claude, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu la nomination de Madame Céline GIGANON au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier en date du 1^{er} janvier 2013,
- Vu la nomination de Madame Marie-Laure JEANNIN au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière Principal au Centre Hospitalier Jura Sud en date du 1^{er} janvier 2012,
- Vu la convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu l'organigramme de la direction commune,

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

DECIDE

Article 1

Monsieur Guillaume BRAULT, Directeur adjoint, chargé de la Stratégie, des Ressources Médicales, des Affaires Juridiques, des Relations Usagers et de la Communication de la direction commune, a délégation pour signer tous les documents relatifs à la Direction de la Stratégie, des Ressources Médicales, des Affaires Juridiques, des Relations Usagers et de la Communication de la direction commune dans le cadre défini par la charte de cette direction et des procédures qui y sont rattachées.

Article 2

En l'absence de Monsieur Guillaume BRAULT :

⇒ **Pour le Centre Hospitalier Jura sud – sites de Lons-le-Saunier, Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien :**

Madame Céline GIGANON, Attachée d'administration hospitalière chargée des affaires médicales, générales et juridiques du Centre Hospitalier Jura Sud, a délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement et les sites qui le composent, toutes décisions relevant des affaires médicales, générales et juridiques ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel médical, au nom du Directeur.

Madame Marie-Laure JEANNIN, Attachée d'administration hospitalière principale du Centre Hospitalier Jura Sud, a délégation permanente à l'effet de signer toutes décisions relevant des relations avec les usagers, au nom du Directeur.

⇒ **Au Centre Hospitalier de Saint-Claude :**

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site, **ou en son absence Madame Céline GIGANON**, Attachée d'administration hospitalière chargée des affaires médicales, générales et juridiques du Centre Hospitalier Jura Sud, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des affaires médicales, générales et juridiques ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel médical, au nom du Directeur.

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site, **ou en son absence Madame Marie-Laure JEANNIN**, Attachée d'administration hospitalière principale du Centre Hospitalier Jura Sud, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des relations avec les usagers, au nom du Directeur.

⇒ **Au Centre Hospitalier de Morez :**

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site **ou en son absence Madame Céline GIGANON**, Attachée d'administration hospitalière chargée des affaires médicales, générales et juridiques du Centre Hospitalier Jura Sud, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des affaires médicales, générales et juridiques ainsi que tous les bordereaux récapitulatifs concernant le mandatement de la paie du personnel médical, au nom du Directeur.

Madame Carole GRIESMAYER, Directrice déléguée du site, **ou en son absence Madame Marie-Laure JEANNIN**, Attachée d'administration hospitalière principale du Centre Hospitalier Jura Sud, ont délégation permanente à l'effet de signer pour cet établissement toutes décisions relevant des relations avec les usagers, au nom du Directeur.

Article 3

Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- ◆ les mémoires déposés devant les ordres de juridictions,
- ◆ les conventions de mise à disposition de praticiens hospitaliers,
- ◆ les contrats de recrutement des praticiens et leur renouvellement,
- ◆ les décisions prononçant une sanction disciplinaire,
- ◆ les courriers adressés aux autorités de tutelle et engageant les établissements,
- ◆ les courriers aux élus,
- ◆ ainsi que toute décision qu'il juge opportun de se réserver.

Article 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Guillaume DUCOLOMB et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

Article 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 7

Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

Article 8

Cette délégation annule et remplace les précédentes délégations de signature.

Article 9

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Lons-le-Saunier, le 2 janvier 2019

Le Directeur,



Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Monsieur Guillaume BRAULT, Madame Céline GIGANON, Madame Carole GRIESMAYER, Madame Marie-Laure JEANNIN
- Equipe de direction des hôpitaux Jura sud

Préfecture du Jura

39-2019-01-07-003

Décision n°2019/07 portant délégation de signature en cas
d'absence ou d'empêchement du directeur de la

Communauté Hospitalière Jura Sud

*Décision n°2019/07 portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du
directeur de la Communauté Hospitalière Jura Sud*

DECISION N° 2019/07

portant délégation de signature à la direction commune
en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, chef d'établissement

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur
du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2016 nommant Monsieur Guillaume BRAULT en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier Jura Sud à Lons-le-Saunier et aux centres hospitaliers de Saint-Claude et Morez, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 août 2017 nommant Madame Tanafit REDJALA en qualité de directrice adjointe chargée des finances, de l'analyse de gestion, du système d'information et de la qualité aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez, à compter du 4 septembre 2017,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2018, titularisant Monsieur Quentin GARNIER, élève directeur d'hôpital à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, dans le corps des directeurs d'hôpital, et l'affectant en qualité de directeur adjoint, chargé des ressources humaines aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez (Jura), à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu la convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu l'organigramme de la direction commune en vigueur,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Chef d'établissement :

Délégation permanente est donnée à **Madame Tanafit REDJALA**, Directrice adjointe chargée du pilotage médico-économique de la direction commune pour exercer la suppléance du Directeur et signer tous les actes nécessaires à la gestion et à la conduite générale des établissements de la direction commune du Territoire Jura Sud, à l'exception des décisions et documents liés à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Chef d'établissement, et de Madame Tanafit REDJALA, Directrice adjointe de la direction commune :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Guillaume BRAULT**, Directeur adjoint, chargé de la Stratégie, des Ressources Médicales, des Affaires Juridiques, des Relations Usagers et de la Communication de la direction commune, pour exercer la suppléance du Directeur et signer tous les actes nécessaires à la gestion et à la conduite générale des établissements de la direction commune du Territoire Jura Sud, à l'exception des décisions et documents liés à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Chef d'établissement, de Madame Tanafit REDJALA et de Monsieur Guillaume BRAULT, Directeurs adjoints de la direction commune :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Quentin GARNIER**, Directeur adjoint, chargé des Ressources Humaines et de la Qualité Gestion des Risques de la direction commune, pour exercer la suppléance du Directeur et signer tous les actes nécessaires à la gestion et à la conduite générale des établissements de la direction commune du Territoire Jura Sud, à l'exception des décisions et documents liés à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Article 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Guillaume DUCOLOMB et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

Article 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 7

Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

Article 8

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.



Fait à Lons-le-Saunier, le 7 janvier 2019

Le Directeur,

Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Madame Tanafit REDJALA, Monsieur Guillaume BRAULT, Monsieur Quentin GARNIER
- Equipe de direction des hôpitaux Jura sud

Préfecture du Jura

39-2019-01-11-001

TARIFS DES COURSES DE TAXIS JURA ANNEE 2019

*ARRETE RELATIF AUX TARIFS DES COURSES DE TAXIS DANS LE DEPARTEMENT DU
JURA - ANNEE 2019*

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Professions Réglementées**

**ARRÊTÉ RELATIF AUX TARIFS DES COURSES DE TAXIS
DANS LE DÉPARTEMENT DU JURA
ANNÉE 2019**

Arrêté n° DSC BSR20190111_001

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L 410-2 du code de commerce,

Vu le code des transports et notamment les articles L 3121-1 et suivants,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2015-1252 du 7 octobre 2015 relatif aux tarifs des courses de taxi,

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 relatif à la délivrance de note pour les courses de taxi,

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2015 modifié relatif aux tarifs des courses de taxi,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2015 relatif à l'information du consommateur sur les tarifs des courses de taxis,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2018 relatif aux tarifs des courses de taxi pour 2019,

Vu le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura,

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2017-01-25-002 du 25 janvier 2017 portant délégation de signature du préfet du Jura à Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014071-0003 du 12 mars 2014 portant réglementation de l'exploitation des taxis et voiture de petite remise et de l'accès à l'activité de conducteur de taxi dans le département du Jura,

Vu l'avis de M. le Directeur de la DDCSPP du Jura,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, les tarifs maximums des transports par taxi muni d'un compteur horokilométrique et dont l'exploitant est titulaire de la carte professionnelle sont fixés comme suit :

- Valeur de la chute : **0,10 €**
- Valeur de la prise en charge : **2,30 €**
- Tarif minimum, suppléments inclus, susceptible d'être perçu pour une course : **7,10 €**
- Valeur de l'heure d'attente ou de marche lente :
 - de jour, **24,68 €** soit une chute toutes les **14,59** secondes,
 - de nuit, **27,27 €** soit une chute toutes les **13,20** secondes,
- Tarifs kilométriques :

Position du compteur	Définition des tarifs	Prix au kilomètre TTC	Distance parcourue en mètres pour une chute de 0,10 € au compteur
TARIF A	Course de jour avec retour en charge à la station	0,90 €	111,11 m
TARIF B	Course de nuit avec retour en charge à la station ou course effectuée le dimanche et les jours fériés avec retour en charge à la station	1,33 €	75,19 m
TARIF C	Course de jour avec retour à vide à la station	1,80 €	60,98 m
TARIF D	Course de nuit avec retour à vide à la station ou course effectuée le dimanche et les jours fériés avec retour à vide à la station	2,66 €	37,59 m

Les tarifs de nuit sont applicables de 19 heures à 7 heures.

Article 2 : La pratique du tarif neige-verglas est autorisée lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Routes effectivement enneigées ou verglacées
- Utilisation d'équipements spéciaux (chaînes) ou de pneumatiques antidérapants dits « pneus hiver »

Une information relative au tarif neige-verglas par voie d'affichette apposée dans les véhicules doit indiquer à la clientèle, de manière visible et lisible quel que soit l'emplacement où elle se trouve, les conditions d'application et le tarif pratiqué.

Ce tarif ne doit pas excéder le tarif d'une course de nuit, correspondant au type de course concerné.

Article 3 : suppléments

- Un supplément de **2,50€** pour la prise en charge de passagers supplémentaires est applicable pour chaque passager, majeur ou mineur, à partir du cinquième.
- Un supplément de **2,00€** pour la prise en charge de bagage est applicable pour chacun des bagages suivants : :
 - 1° Ceux qui ne peuvent être transportés dans le coffre ou dans l'habitacle du véhicule et nécessitent l'utilisation d'un équipement extérieur ;
 - 2° Les valises, ou bagages de taille équivalente, au-delà de trois valises, ou bagages de taille équivalente, par passager.

Article 4 : Le prix de la course ne pourra donner lieu à la perception d'un prix supérieur au prix enregistré au compteur, exception faite des suppléments prévus à l'article 3 ainsi que les frais engendrés par une attente dans les zones de stationnement payant.

Le tarif « heure d'attente » ne s'applique pas au temps nécessaire au chargement et au déchargement des clients et de leurs bagages.

Le conducteur du taxi devra placer le taximètre en position de fonctionnement dès le début de la course, **ceci indépendamment du fait que le paiement en soit assuré par un tiers**, en appliquant les tarifs réglementaires et **signaler au client tout changement de tarif intervenant pendant la course.**

Article 5 : Les tarifs fixés par le présent arrêté, ainsi que les conditions dans lesquelles la délivrance d'une note est obligatoire ou facultative doivent être rappelés à la clientèle par un affichage visible et lisible en permanence dans le véhicule, quel que soit l'endroit où se trouve la clientèle. Cet affichage doit, en outre, préciser clairement que le consommateur peut demander que la note mentionne son nom ainsi que le lieu de départ et le lieu d'arrivée de la course.

Article 6 : Un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté est laissé aux chauffeurs pour modifier leur compteur.

Avant la modification du compteur, une hausse maximale de 2,6 % pourra être appliquée au montant de la course affiché sur le cadran, en utilisant un tableau de concordance mis à la disposition de la clientèle.

Lorsque la mise à jour du taximètre aura été effectuée, la lettre majuscule **V** de couleur **verte** sera apposée sur le cadran du taximètre.

Article 7 : le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Besançon sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : L'arrêté préfectoral n° DSC/BSR/20180112001 du 12 janvier 2018 est abrogé.

Article 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, les Sous-préfets de Dole et de Saint Claude, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Colonel, commandant le Groupement de gendarmerie du Jura, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne-Franche-Comté, et tous agents qualifiés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons le Saunier, le 11 JAN. 2019

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

UT DREAL 39

39-2018-12-27-009

AP 2018-52-DREAL sursis JEANNIN SAS Mignovillard



PRÉFET DU JURA

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté*

Unité Départementale du JURA

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS
JEANNIN S.A.S.
Rue de la Forêt de Joux
39250 CENSEAU**

COMMUNES DE MIGNOVILLARD

Arrêté préfectoral n° AP-2018-52-DREAL

**LE PRÉFET,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Sursis à statuer relatif au projet d'exploitation de carrière
relevant du régime de l'autorisation environnementale**

VU le Code de l'Environnement, notamment son article R.181-41 ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

VU le Code de Justice Administrative, notamment son Livre IV ;

VU la demande présentée en date du 27 avril 2017 par la Société d'Exploitation des Etablissements JEANNIN S.A.S. en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière sur le territoire de la commune de MIGNOVILLARD ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCPAT-BENV-20180705-001 du 05 juillet 2018 prescrivant une enquête publique du lundi 6 août 2018 au vendredi 7 septembre 2018 inclus ;

VU le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur parvenus en Préfecture le 02 octobre 2018 et transmis au pétitionnaire le 15 octobre 2018 ;

VU le courrier du 12 décembre 2018 demandant au pétitionnaire son accord pour la prorogation du délai prévu par l'article R.181-41 du Code de l'Environnement relatif à sa demande ;

VU le courrier du 17 décembre 2018 du pétitionnaire indiquant son accord pour la prorogation du délai précité ;

CONSIDÉRANT que le Préfet doit, en application de l'article R.181-41 du Code de l'Environnement, statuer sur la demande dans un délai de trois mois à compter du jour de l'envoi au pétitionnaire du rapport d'enquête, soit avant le 15 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, le Préfet, conformément aux dispositions de ce même article, peut proroger ce délai avec l'accord du pétitionnaire ;

CONSIDÉRANT que le pétitionnaire a donné son accord pour une prorogation de délai de trois mois, délai requis pour fournir les informations nécessaires à la finalisation de l'instruction du dossier et pour recueillir l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1 – Sursis à statuer

Le délai visé à l'article R.181-41 du Code de l'Environnement dans lequel le Préfet doit statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société d'Exploitation des Etablissements JEANNIN S.A.S., est prorogé de trois mois.

ARTICLE 2 - Notification

Le présent arrêté sera notifié à la Société d'Exploitation des Etablissements JEANNIN S.A.S.

En vue de l'information des tiers, l'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture du JURA pendant une durée minimale d'un mois.

ARTICLE 3 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au tribunal administratif de Besançon

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la présente décision leur a été notifiée.

2° Par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité de publication accomplie.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

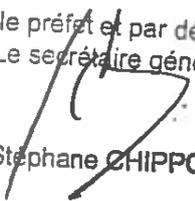
ARTICLE 4 - Information et ampliation

Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura, M. le Maire de Mignovillard, ainsi que le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Lons-le-Saunier, le **27 DEC. 2018**

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Stéphane CHIPPONI